



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 71 (1972), p. 11-65

Françoise de Cenival

Un acte de renonciation consécutif à un partage de revenus liturgiques memphites (P. Louvre E 3266) [avec 12 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène
9782724711295	<i>Guide de l'Égypte prédynastique</i>	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724710885	<i>Musiciens, fêtes et piété populaire</i>	Christophe Vendries
9782724710540	<i>Catalogue général du Musée copte</i>	Dominique Bénazeth
9782724711233	<i>Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 40</i>	Emmanuel Pisani (éd.)
9782724711424	<i>Le temple de Dendara XV</i>	Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni, Youssef Hamed
9782724711417	<i>Le temple de Dendara XIV</i>	Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni
9782724711073	<i>Annales islamologiques 59</i>	

UN ACTE DE RENONCIATION CONSÉCUTIF À UN PARTAGE DE REVENUS LITURGIQUES MEMPHITES (P. LOUVRE E 3266)

[Planches I-XII]

Françoise DE CENIVAL

Le document publié ci-après ⁽¹⁾ pouvait être considéré jusqu'à maintenant comme pratiquement inédit; seuls, quelques passages en avaient été traduits par Revillout ⁽²⁾ et une description figure dans le catalogue de Deveria ⁽³⁾. Sans doute sa longueur ⁽⁴⁾, la répétition fastidieuse des mêmes formules et peut-être certaines difficultés de lecture ont-ils découragé Revillout d'en donner le texte complet dans sa *Chrestomathie*. Ce sont ces difficultés qui constituent aujourd'hui un des principaux intérêts de ce texte.

Le P. Louvre E 3266, qui est daté de l'an 8, 4^e mois de la saison *Peret* (Pharmouthi) de Ptolémée V Epiphane (soit 197 av. J.C.), est un acte de renonciation ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ On trouvera un exposé des premiers résultats du déchiffrement et une analyse générale de ce texte dans l'*Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, IV^e section*, 1970, p. 74-77. Il faut maintenant y apporter quelques corrections et compléments : le nom du père d'Imhotep est à compléter en Ptahmakherou; celui du père de Shemti est à lire en réalité Tchanakaouenimou. Le passage lu provisoirement *gs*, est à lire *gs ḥbs n3 3rb-w* « apprentis (lit. construction demi-couverte) des enclos ».

⁽²⁾ Cf. *Revue égyptologique* 2, p. 91 et pl. 33-40.

⁽³⁾ Deveria, *Catalogue des Manuscrits égyptiens du Louvre*, 1872, XII, 16, p. 217.

⁽⁴⁾ Le papyrus est composé de 13 lignes de 3,70 m. de longueur. Il est actuellement coupé en deux parties. Ses dimensions exté-

rieures sont au total : longueur : 3,71 m.; hauteur : 29,5 cm. Le texte des 8 premières lignes est à peu près complet, à l'exception d'une lacune de 2 cm. sur toute la hauteur à droite à partir de la l. 2, et d'une deuxième lacune de 3,5 cm. sur toute la hauteur, à 7,5 cm. de la première. D'autres petites lacunes verticales se rencontrent à plusieurs reprises en particulier en G-H-I, L-M, etc... Certaines parties sont usées ou complètement effacées, et les 5 dernières lignes sont en partie détériorées par de plus larges lacunes, le papyrus s'étant effrangé.

⁽⁵⁾ *sh n wj*; cf. Hughes-Nims, *AJSL* 57 (1940), p. 244-245 et 250-251; Nims, *JNES* 7, p. 248, n. 1; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 118; un écrit de renonciation du Nouvel Empire a été récemment publié par Allam, *JEA* 53 (1967), p. 47-51.

établi par le « chancelier du dieu »⁽¹⁾ Imhotep, fils de Ptahmaakherou, au profit de sa demi-sœur Shemti. D'autres documents relatifs à la famille de Ptahmaakherou sont conservés en particulier au Musée du Louvre et au Musée de Leyde⁽²⁾. Enfin, le P. Innsbruck⁽³⁾ fournit d'intéressants parallèles en ce qui concerne les noms de lieux et certains noms de professions.

L'intérêt, du point de vue juridique, de ces documents, a été suffisamment souligné par Sethe et Partsch⁽⁴⁾, pour que nous n'y revenions pas ici. Nous nous contenterons de résumer aussi brièvement que possible le contenu du P. Louvre E 3266 :

Imhotep, le « chancelier du dieu », déclare à Shemti, sa demi-sœur, qu'il ne contestera pas ses droits sur la part des biens et profits qui lui reviennent de leur mère commune, Taoua, descendante de coachytes et épouse d'un « chancelier du dieu ». Ces biens et revenus consistent en constructions funéraires, pensions alimentaires, et revenus divers provenant des services liturgiques et des enterrements effectués par les coachytes. Imhotep précise à la fin de chaque énumération, qu'il possède « l'autre quart » ou « l'autre tiers » de ces biens et revenus, à la suite d'un acte de vente (probablement fictif⁽⁵⁾) établi le même mois (et peut-être le même jour) par leur mère Taoua. La raison de ce partage-vente n'est pas indiquée. Peut-être est-ce à l'occasion du mariage de Shemti, ou parce qu'elle atteint sa majorité, que les biens possédés sans doute auparavant en indivision par la mère et ses enfants ont été partagés. La formule employée par Imhotep : « (biens et revenus) dont je possède le tiers, faisant partie de tous les biens au sujet desquels la dame Taoua . . . m'a fait un acte de vente . . . », semble bien indiquer que cet acte attribuait l'ensemble

⁽¹⁾ Sur ce titre, cf. Sauneron, *BIFAO* 51, p. 137-171, et les remarques faites dans *Annuaire EPHE*, IV^e section 1970, p. 75.

⁽²⁾ En particulier P. Louvre 2408, trad. par Sethe, dans Sethe-Partsch, *Bürgerrechtsrecht*, p. 727 sq.; P. Leyde 373 b et c, *ibid.*, p. 724 sq.; P. Louvre 3268 et 3264 ter. La reconstitution de ces archives et leur agencement chronologique constituerait un travail intéressant que nous n'avons pu aborder ici; on se reportera

à l'analyse de certaines opérations et à l'arbre généalogique fournis par Sethe-Partsch, *o.c.*, p. 728; voir aussi la bibliographie donnée par Pestmann, *OMRO* 44, p. 8, n. 1 et 5.

⁽³⁾ Daté de 75 av. J.C.; trad. Sethe, dans Sethe-Partsch, *o.c.*, p. 737-740; voir aussi *Rec. Trav.* 25, 4 sq.; cit. par Sauneron, *BIFAO* 51, 152, n. 3.

⁽⁴⁾ *O.c.*, p. 726-731.

⁽⁵⁾ Seidl, *Ptol. Rechtsgeschichte*, p. 180.

des biens à Imhotep; est-ce parce qu'il était l'aîné? Aucun acte de vente ne semble avoir été fait en faveur de Shemti, ou du moins ne le trouve-t-on pas mentionné⁽¹⁾. L'acte de renonciation établi ici par son frère est peut-être la seule garantie de ses droits de propriété.

Enfin Imhotep fait allusion (l. 12 du texte) à un autre acte de renonciation fait par lui en faveur de sa sœur, toujours à la même date, concernant cette fois les biens appartenant primitivement au père de Shemti, l'un des maris de Taoua⁽²⁾; et à l'acte de renonciation fait à la même date par Shemti en faveur de son frère et portant sur les biens de son père à lui, Imhotep. Ces échanges d'actes notariés avaient sans doute pour but d'éviter les procès à la suite des partages.

Le document se termine par l'acte d'adhésion de la mère aux déclarations de son fils.

L'énumération des biens et revenus peut être divisée en plusieurs parties, selon les diverses provenances de ceux-ci; on trouve ainsi successivement cités les biens et revenus provenant

- I) de Pa . . . (?), fils de Hepmen, le grand-père maternel du père de Taoua (l. 1), coachyte, préposé à la nécropole de Memphis;
- II) de Padiimhotep, fils de Nakhtihep, dit « le père » de Taoua (mais il s'agit probablement du grand-père), qui porte le même titre (l. 4 F);
- III) du coachyte Penhi, dit « le père » de Taoua (l. 8 D), du coachyte Imhotep et de la dame coachyte Tana (dont les liens de parenté avec Taoua ne sont pas précisés); Penhi est appelé plus correctement à la l. 10 (B) « le père de la mère » de Taoua; ces imprécisions n'étonnent pas dans les textes égyptiens, puisqu'il n'y avait pas de mot spécial pour désigner le « grand-père »;
- IV) du coachyte Hor, qui est le grand-père maternel de la mère de Taoua.

Cette énumération se termine à la l. 10 (N), où sont reconnus expressément les droits de propriétés de Shemti, par la formule : « A toi appartiennent . . . »,

⁽¹⁾ Au contraire, le P. Louvre 2408 (daté également de Pharmouti 197 av. J.C.), mentionne un acte de vente fait par Taoua au profit de Shemti concernant la moitié des

biens de son père; cf. Sethe-Partsch, *o. c.*, p. 727.

⁽²⁾ C'est le P. Louvre 2408; cf. note précédente.

suivie d'un résumé des parts dont le détail a été donné auparavant, des formules habituelles de « renonciation » à toute contestation, et de la mention des amendes qu'Imhotep devra verser à sa sœur s'il reçoit le paiement d'enterrements effectués sur le secteur appartenant à celle-ci, ou s'il perçoit une part de ses revenus liturgiques. Enfin un paragraphe traite des contestations qui pourraient survenir au sujet des pensions alimentaires et des revenus provenant du père de Shemti. Seize témoins ont signé au verso, dont les noms sont plus ou moins détériorés par des lacunes.

Ce qui mérite plus particulièrement de retenir notre attention est l'apport considérable fourni par ce document en ce qui concerne l'étude des noms propres, de la géographie et de l'économie de la région memphite à l'époque ptolémaïque. Anthroponymes, toponymes et noms de métiers abondent dans ce texte et sont souvent fort difficiles à déchiffrer. La réunion des passages parallèles, en particulier dans des P. du Louvre souvent inédits ou mal publiés, a permis dans plusieurs cas de cerner les problèmes les plus importants et de les éclaircir.

L'étude de la région et la localisation des villages cités a bénéficié du concours précieux de J. Yoyotte.

Parmi les lieux-dits ou quartiers de Memphis bien connus par d'autres sources, on trouve cités : l'Anoubieion (*Pr-grg-²Inpw*); le Sérapeum (*Pr-Wsjr-Ḥp*); le Boubasteion (*Pr-B³st-t*); l'Asclépeion (*Pr-²Ij-m-htp*)⁽¹⁾; l'expression *rmt n*, « habitant de », montre bien qu'il s'agit dans les trois premiers cas des « quartiers » avoisinant chaque sanctuaire; dans le cas de l'Asclépeion, au contraire, c'est le temple (*ḥw-t ntr*) de l'Asclépeion qui est nommé. Il en va de même pour le « Temple de Memphis » (*ḥw-t ntr (n) Mn-nfr*), le « Lieu saint » (*irpj*) « d'Isis-maîtresse-d'Ankhtaoui, la grande déesse », le « Temple-de-la-Cime-d'Ankhtaoui »⁽²⁾, le temple du « Lieu saint de Thot » (*irpj n Dḥwtj*).

La localisation plus délicate des autres villages : la « Akhi-de-Heriatoum », l'« Arsenal », le « Quartier-des-Grecs », la « Akhi-de-la-Queue-du-Serpent », voisine de (ou confondue avec) la « Garde-du-Nord », tous deux situés dans le « district d'Ouenkhem » a été étudié par Yoyotte⁽³⁾.

⁽¹⁾ Pour la localisation, encore assez incertaine de ces quartiers, voir Wilcken, *UPZ* I, p. 14-19; Jelinkowa-Reymond, *JEA* 45, 64-65, et plus récemment De Meulenaere, *CdE* 35/69-70 (1960), 103-6 (Référence communiquée

par J. Yoyotte); cf. aussi Reich, *Mizraim* I, p. 23 sq.

⁽²⁾ Cf. De Meulenaere, *o.c.*, p. 106, n. 1.

⁽³⁾ *La Localisation de Ouenkhem*, BIFAO 71, p. 1-10.

Enfin quelques toponymes ou noms d'ateliers ou de sanctuaires résistent encore au déchiffrement ⁽¹⁾.

La longue énumération des « maisons d'habitation » (^c·w^j·w n rmt) faisant partie du secteur où les héritiers de Taoua ont le droit de pratiquer les enterrements et d'assurer les services funéraires, nous fait connaître un grand nombre de métiers exercés par leurs habitants. La plupart de ces professions semblent liées plus ou moins directement à des temples ou à leurs dépendances. Sans doute faut-il interpréter la « Akhi-de-naissance-de-Thot-l'Ibis » comme un édifice où l'on pratiquait l'élevage des animaux sacrés du dieu; il est desservi par des « serviteurs » (sdm·w et sdm·w ^cš), des soldats (gl-šr), des paysans, des fabricants de boisson, des marchands, des chanteurs, des danseurs et « hommes d'Anubis » (embaumeurs?). A côté de ces personnes affectées à un service particulier, et des prêtres-w^cb, scribes ou pastophores attachés à un sanctuaire, on rencontre une grande quantité de maisons peut-être plus isolées, dont les habitants exercent des professions diverses : marins, charpentiers, orfèvres, brasseurs etc . . .

Les mots désignant les diverses espèces de revenus funéraires sont presque toujours des hapax : *ihj*, *šdj*, *hwh·t*, *šm^c3*; on ne peut que s'assurer de leur exacte transcription, sans pouvoir jusqu'à présent définir leur sens avec précision.

⁽¹⁾ Cf. les notes 40, 65, 77, 81 et 96 du Commentaire, *infra*, p. 60-64.

hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj ^L₁ *šp r·r·s ntj iw wn mtw·i t3j·w dnj·t 1/3*
ntj hn ntj nb r ir n·i s·hm·t Tj·n·t·w3 s3·t P3-dj·Ij-m-htp t3j·(i) mw·t ^M₁ *t3j·t mwt*
sh n db3 hq i·r·w n h3·t·sp 8·t ibd 4 pr·t n pr·^{c3} ^c·w·s ^cnh q·t
r ^cš·t ¹⁴ *hr p3 sh n rn·f*
iw·i m·s3·t n p3 ^N₁ *š r ir·t hr p3 sh n rn·f hn^c p3j·f hp*
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 štj·w n3 rmt·w n t3 ^chj hr·³Itm ³²
hn^c t3j·t ⁰₁ *dnj·t 1/3 n n3 štj·w n rmt·w n dmj t3·whrj* ³³
r dmj 2 hr t3 m3j ¹₁ *[Pth] — p3 . . . (?) hrj·ib Mn·nfr* ³⁴
hn^c t3^p j·t dnj·t 1/3 n3j·w w^cb·w
n3j·w sh·w
n3j·w wn·w
n3j·w gl·šr·w
n3j·w wj^c·w
n3j·w . . . ²⁴
^Q₁ *n3j·w šwtj·w*
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n3j·w sdm·w n3 hb·w
n3j·w sdm·w n p3 bjk
n3j·w tnf·^R₁ w
n3j·w rmt·w n ³Inpw
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 ht·w(?) (?) ²⁶ *rmt· nb ntj n p3 dmj 2 ntj hrj*
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 ^S₁ *n rmt nb ntj iw·w r w3h r·r·w*
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n rmt nb ntj nb ¹₁ *n p3 t3 ntj iw·w r ij¹ n rn·w*
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n3j·w hw·tjw
n3j·w s·hm(·t)·w
n3j·w ^T₁ *hrd·w*
n3j·w sn·w
n3j·w šm·w
n3j·w mn·irj(·t)·w
³₁ ^A₁ *[n3j·w šms·w]* ³⁵
n3j·w hl·w
n3j·w b3k·w
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n dmd n3j·w pr n w^c sp]
[h]n^c t3j·t dnj·t ¹₁ *[1/3][n ntj nb n p3] t3 ntj iw·w* ^B₁ *r ij n rn·w*
hn^c t3j·t dnj·t 1/3 t3j·w hwh·t ²⁸

p³j·w šm³ ²⁹

p³j·w wš n pš

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n rmt nb ntj iw·w ij n rn·w

hn^c t³j·t dnj·t ^G 1/3 n ntj nb [ntj iw]·w r wšh r·r·w

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³j·s šdj³⁰ p³j·s ihj³¹

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj pr n·im·s

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj šp ^D r·r·s

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj iw·w r ij n rn·w

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj iw·w r dj·t s·t rn·w

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj iw·w r wšh r·r·w

ntj iw wn mtw·i t³j·w dnj·t 1/3

[ntj ^E hn¹ ntj nb r ir n·i s·hm·t Tj·n·t·w³ s³·t P³-dj-ij-m·h¹p t³j(i) mw·t t³j·t mw·t
sh n db³ h¹d r·r·w n h³·t·sp 8·t ibd 4 pr·t n pr·³ ·w·s nh¹ ^F d·t

r ir·t(?) š³⁶ p³ sh n rn·f

iw·i m·s³·t n p³ š r ir·t hr p³ sh n rn·f hn^c p³j·f hp

hn^c t³j·t ^G dnj·t 1/3 n wn Pth Pn·mn s³ n Hr

hn^c mj·nn³⁷ T³-[n·im·w](?) s³ n Pn·Pth ^H

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt n s-[...] ³⁸ P³-dj-nfr-tm

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 (n) mj·nn P³-dj·w

^I hn^c t³j·t dnj·t 1/3 (n) mj·nn H^c·w-... (?) ³⁹ p³j·f sn

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt ... ²⁴ (?) ... ^K (?) n t³... (?) ⁴⁰ Pth nh-[...]]

[hn^c t³j·t dnj·t 1/3] n p³ ·wj n s·hm·t nfw⁴¹ Tj·n·t- ^L ... (?)

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt n s·hm·t Tj·n·t-... ⁴²

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 [n p³] ·wj n rmt n šwtj Hr·nd^M·it·f⁴³ s³ n Hr

hn^c s·hm·t Tj·n·t·m... ⁴⁴ t³j·f sn·t hn^c P³-šr-n·Is·t p³j·f sn

hn^c t³j[t] dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt n rmt Pr·grg·Inpw⁴⁵ Pn·hj⁷¹ s³ n Imn^N·m·hb

hn^c mj·nn [...] (?) s³ n Imn·m·hb p³j·f sn hn^c P³-dj-B³st·t p³j·f šm

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt [...] ... (?) ntj iw·w dd n·f M⁰nn s³ n

Tw·f·nh

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt n rmt sm rmt Pr-... (?) ⁴⁶ Hr s³ n Dd·hr

hn^c t³j·t dnj·t 1/3 n p³ ·wj n rmt ^P n mr psj⁴⁷ Hnsw·m·hb s³ n Gm·n·f·Hr·b³k

h[n^c t³]j·t dnj·t [1/3] n³j·w [hw]tj·w n³j·w s·hm(·t)-w

n³j·w hrd·w ^Q [n³j·w sn]·w

n³j·w šm·w

$n^3j \cdot w \ mn \cdot irj \ (\cdot t) \cdot w$
 $n^3j \cdot w \ \check{s}ms \cdot w$
 $[n^3j \cdot w] \ hl \cdot w$
 $n^3j \cdot w \ \text{I}b^3k^1 \cdot w$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ \overset{R}{|} \ 1/3 \ n \ dmd \ n^3j \cdot w \ pr \ w^c \ sp$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ 1/3 \ [t^3j \cdot w] \ hwh \cdot t$
 $p^3j \cdot w \ \check{s}m^c$
 $p^3j \cdot w \ w\check{s} \ n \ p\check{s}$
 $\overset{S}{|} \ hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ 1/3 \ n \ rmt \ nb \ ntj \ nb \ n \ p^3 \ t^3 \ ntj \ iw \cdot w \ r \ ij \ (n) \ rn \cdot w$
 $[hn^c \ t^3j \cdot t] \ dnj \cdot t \ 1/3 \ n \ ntj \ nb \ ntj \ iw \cdot w \ r \ dj \cdot t \ s \cdot t \ (n) \ rn \cdot s$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ \overset{T}{|} \ 1/3 \ n \ \check{s}tj \cdot w \ rmt \ nb \ ntj \ nb \ n \ p^3 \ t^3 \ n \ ntj \ nb \ n \ p^3 \ t^3 \ (sic)$
 $\overset{4}{|} \ \overset{A}{|} \ [\dots \dots \dots]^{48} \ P^3 \cdot \dots \dots \cdot (?)^{10} \ s^3 \ n \ Hp \cdot mn \ p^3 \ it \ n \ [t^3 \ mw \cdot t \ n \ p^3 \ it \ n \ t^3j \cdot t \ mw \cdot t] \ t^3j \cdot i \ mw \cdot t \ ntj \ hrj$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ 1/3 \ n \ p^3j \cdot s \ \overset{B}{|} \ \check{s}dj$
 $p^3j \cdot s \ ihj$
 $ntj \ nb \ ntj \ pr \ n \cdot im \cdot s \ ntj \ nb \ ntj \ \check{s}p \ r \cdot r \cdot s$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ 1/3 \ n \ ntj \ nb \ ntj \ iw \cdot w \ r \ ij \ n \ rn \cdot s$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ 1/3 \ n \ ntj \ nb \ ntj \ iw \cdot w \ r \ dj \cdot t \ s \cdot t \ rn \cdot \overset{C}{|} \ s \ n \ rn \ P^3 \cdot [\dots]^{10} \ s^3 \ n \ Hp \cdot mn \ p^3$
 $it \ n \ t^3 \ mw \cdot t \ n \ p^3 \ it \ n \ t^3j \cdot t \ mw \cdot t \ t^3j(i)mw \cdot t \ ntj \ hrj$
 $[ntj \ i]w \ wn \ mtw \cdot i \ t^3 \ k \cdot t \ dnj \cdot t \ 1/3$
 $r \ mh \ dnj \cdot t \ 2/3 \ ntj \ hn \ ntj \ nb \ \overset{D}{|} \ r \ ir \ n \cdot i \ s \cdot hm \cdot t \ Tj \cdot n \cdot t \cdot w^3 \ s^3 \cdot t \ P^3 \cdot dj \cdot Ij \cdot m \cdot htp \ [t^3j(i)mw \cdot t] \ \text{I}t^3j \cdot t^1 \ mw \cdot t \ ntj \ hrj \ sh \ n \ db^3 \ h\check{d} \ i \cdot r \cdot w \ n \ h^3 \cdot t \cdot sp \ 8 \cdot t \ ibd \ 4 \ pr \cdot t \ n \ pr \cdot \overset{E}{\check{s}} \cdot w \cdot s$
 $\cdot nh \ \check{d} \cdot t$
 $r \ \check{s} \cdot t \ hr \ p^3 \ sh \ n \ rn \cdot f$
 $iw \cdot \overset{E}{|} \ i \ m \cdot s^3 \cdot t \ n \ p^3 \ \check{s} \ r \ ir \cdot t \ hr \ p^3 \ sh \ n \ rn \cdot f \ hn^c \ p^3j \cdot f \ hp$

 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ p\check{s}j \ n \ n^3 \ \check{s}tj \cdot w$
 $n^3 \ s^c \cdot nh \cdot w$
 $ntj \ nb \ ntj \ iw \ iw \cdot s \ w^3h \cdot \overset{F}{|} \ mw \ P^3 \cdot dj \cdot Ij \cdot m \cdot htp \ s^3 \ n \ Nh \cdot tj \cdot Hp \ p^3$
 $it[n \ t^3]j(i)mw \cdot t \ t^3j \cdot t \ mw \cdot t \ ntj \ hr \ t^3 \ h^3s \cdot t \ Mn \cdot nfr \ p^3j \cdot s \ \overset{G}{|} \ wn$
 $t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ p\check{s}j \ n \ \text{I}t^3 \cdot t^1 (?) \ \text{I}hw \cdot t^1 \ 3 \cdot t$
 $hn^c \ t^3j \cdot t \ dnj \cdot t \ p\check{s}j \ [n \ p^3] \ \overset{H}{|} \ \check{s}rb[ntj \ hr] \ r^3 \cdot w \ ntj \ ir \ n \cdot w \ i^3b \cdot tj$
 $[\dots \dots \dots] (?) \ 3 \cdot t (?) \ n \ p^3 \ irpj \ n \ \text{I}s \cdot t \cdot nb \cdot t \cdot \overset{I}{|} \ \check{s}nh \cdot t^3 \cdot wj \ t^3 \ ntr \cdot t \ \check{s} \cdot t$
 $ntj \ iw \ wn \ mtw \cdot i \ t^3j \cdot w \ k \cdot t \ dnj \cdot t \ p\check{s}j \ ntj \ hn \ ntj \ nb \ \overset{K}{|} \ r \ ir \ n \cdot i \ s \cdot hm(\cdot t)Tj \cdot n \cdot t \cdot w^3 \ s^3 \cdot t \ P^3 \cdot dj \cdot$

[Ij-m-htp] sh n db³ h⁴d r·r·s n h³·t¹₁-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ °w·s °nh d·t
 r °š·t hr p³ sh n rn·f
 iw·i m-s³·t n p³ °š r ir·t hr p³ sh n-rn^M₁·f hn° p³j·f hp
 hn° t³j·t dnj·t pšj n t³ k·t hw·t 3·t ntj kd
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ 3rb ntj hr ^N₁ r³·w ntj ir n·w i³b·tj
 hn° t³j·t dnj·t pšj n n³ (?) ⁴⁹ ntj kd hn p³ 3rb rn·f ntj hr t³ h³s·t Mn-nfr
 ntj ⁰₁ iw wn mtw·i t³j·w k·t dnj·t pšj
 ntj hn ntj nb r ir n·i s-hm·t Tj·n·t-w³ tj·n·t P³-dj-²Ij-m-htp t³j(i) mw·t t³j·t mw·t
 sh n db³ h⁴d r·r·w ⁰₁ n h³·t-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ °nh d·t
 r °š·t hr p³ sh n rn·f
 iw·i m-s³·t n p³ ⁰₁ °š r ir·t hr p³ sh n rn·f hn° p³j·f h[p]
 hn° t³j·t [dnj·t] pšj n n³ rmt·w t³ km·t ⁵⁰
 hn° t³j·t dnj·t p¹₁šj n p³ °w·j n rmt n Ptwlmjs s³ n Tr[. . .]
 hn° S(?)rtrjws hn° 3rs ^S₁ hn° P³-dj-Hr-p³-hrd n³j·f sn·w
 hn° t³j·t dnj·t pšj n[p³ °w·j n] rmt n Hrgltj
 hn° t³j·t dnj·t pšj ^T₁ n p³ °w·j n rmt s-hm·t T³-Γ ¹ ⁵¹
⁵₁ [^]₁ [.]-t³j·f-nh·t(?)
 hn° t³j·t dnj·t pšj n n³ rmt·w t³ (?) [.]
 hn° t³j[·t dnj·t] pšj n p³ °w·j n rmt ^{nwb}₁j¹ Dd-hr s³ n Hr-³phtj
 hn° t³j[·t dnj·t pšj] n p³ °w·j n rmt n šm° Hr-hb
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt ³₁ntrn ⁵²
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt Hr-nd-it⁴³ [p³j·f] sn
 hn° t³j·t dnj·t p[šj n]p³ °w·j n rmt Hr-[m-hb¹] (?) s³ P³-dj-²Imn
 hn° t³j·t ⁰₁ dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt P³-dj-²Is·t
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt·t s-hm·t Tj·n·t-w³ s³·t Dd-hr
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt n Hr (s³) Pn^E₁-²Inpw
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt mj-nn P³-dj-[nfr]ltm
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt Hr s³ n Pn- . . . (?) ⁵³
 hn° ⁰₁ t³j·t dnj·t pšj [n p³] °w·j n rmt mj-nn ¹ (?) s³ n Hr
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j ⁿ₁ rmt¹ n Pn-Tm s³ n P³-km ⁵⁴
 hn° mj-nn Pn-dr·tj s³ P³-km [hn°] ¹¹₁ mj-nn ²Imn-m-hb s³ n P³-Km p³j·f sn
 hn° [t³j·t dnj·t p]šj [n p³ °w·j n rmt n . . .](?) n p³ jr Hr-mhj
¹ hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ °w·j n rmt n [.](?)
 hn° t³j·t dnj·t pšj n p³ ° ^K₁ w·j n rmt ²Imn-m-hb hn° 3rs p³j·f[sn]

[hn^c t3j·t dnj·t pšj n] p3 °wj n rmt·t s-hm·t Ms^L -²Is·t
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj [n rmt n] p3j·s sn
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt Tg^Ms3 p3 °wj n wpj·t(?)⁵⁵(?)
 hn^c mj-nn Hr- . . . (?)⁵⁶ p3j·f sn
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt n^N nwbj P3-²Ibrn
 hn^c mj-nn p3-dj-²Ij-m-htp p3j·f sn
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt P3wtrs p3j·f sn
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n⁰ rmt n bsntj Trg3
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt n °3m Hr
 hn^c p3 °wj n rmt mj-nn T3-n-im·w
 hn^c t3j·t dnj·t pšj^P n p3 °wj n rmt s-iwš⁵⁷ Dd-hr s3 n[. . .]s[. . .]
 [hn^c t3j]·t dnj·t pšj n p3 °(wj) ^Q n rmt mj-nn Dd-hr p3 išwr
 hn^c mj nn Dd-hr-p3-[.] s3 n Hr-²Inpw
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n^R p3 °wj n rmt [.] (?)⁵⁸
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °f·wj¹ n [rmt n] s n krppj⁵⁹ Hr-m-hb s3 n Hr
^S hn^c mj-nn Hr-n-pj p3j·f sn
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °[·wj n rmt] n mr ° psj⁶⁰ Pth Hr-n-Pj s3 n Hr
 hn^c t3j·t dnj·t^T pšj n p3 °wj n rmt mj-nn P3-dj·w s3 n Pn-dr·t
⁶ ^A ¹ [hn^c mj-nn] °Iw·f·nh p3j·f sn
 hn^c mj-nn Hr-m-hb p3j·f sn
 hn^c t3j·t [dnj·t pšj n p3 °]·wj n rmt mj nn Dd-hr s3 n P3-dj-Nfr·tm
^B hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt n sđm n3 hb·w rmt p3 hj⁶¹ Hr-²Inpw
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj [n] rmt·t n^C s-hm·t sđm n3 hb·w B3st·t-m-hb
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt (n) sđm [.] ⁶² rmt t3 °hj ms²²
 ntj hn jr^D⁶³ ntj wb3 p3 tnj¹⁶⁴ ntj hr p3 mj·t Mn-nfr P3-dj-Wsjr s3 Hr-Hnsw(?)
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt °3m^E rmt pr B3st·t Hr
 hn^c t3j·t dnj·t p3j n p3 °wj n rmt·t s-hm·t T3-B3st·t(?) t3 mj-nn. . . (?) Hr t3j·f sn[·t]
 hn^c t3j·t dnj·t pšj^F n p3 °wj n rmt [°3m rmt t3 w.] (?) ⁶⁵ Hr
 h[n^c] t3j·t dnj·t pšj¹ n p3 °[·wj] n^G s-krppj¹ ⁶⁶ rmt p3 hrhr Hrj·w s3 n Hr
 hn^c t3j[·t] dnj·t^H pšj n p3 °wj n rmt Hr- (?) s3 n °ll
 hn^c [t3j·t dnj·t pšj n] p3 °wj n rmt·t s-hm·t (?) ⁶⁷
¹ hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt·t Pn . . . (?) ⁶⁸ hn^c mj-nn. . . (?) ⁶⁹
 hn^c t3j·t dnj·t pšj^K n p3 °wj n rmt Wnnfr
 hn^c [t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj] n rmt Hr s3 n P3-sn-sn·w

hn^c t3j·t ^l *dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt KI[. . . (?) s3³ n 'Iw]-f·nh*
hn^c mj-nn 'Iw·f·nh p3j·f sn
hn^c t3j·t dnj·t pšj ^M *n p3³ ·wj n rmt P3-dj-Wsjr s3³ n 'Ij-m-htp*
hn^c t3j·t dnj·t pšj [n] p3³ ·wj n rmt 'Imn-m-hb(?) s3³ n 'Iw·f·nh
hn^c t3j·t dnj·t ^N *pšj n p3³ ·wj (n) rmt Hr s3³ n 'Ij-m-htp*
hn^c t3j·t dnj·t pšj [n p3³] ·wj n rmt·t s-hm·t Dd-hr t3j·f sn·t
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ⁰ *·wj n rmt Krlps*
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt s-njt Pn-dj·w⁷⁰ s3³ n Pn-hj (?) ⁷¹
hn^c mj-nn ^p *Dd-hr p3j·f sn*
hn^c mj-nn Hr-²Inpw p3j·f sn
hn^c t3j·t dnj·t pšj n [p3³] ·wj n rmt s . . . n ^Q *hr⁷² Hr-m3j-hs (?)*
hn^c t3j·t dnj·t pšj [n] p3³ ·wj n rmt mj-nn Pn-sj s3³ n 3btbl ^R *p3j·f sn*
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt·t s-hm·t [.]
hn^c t3j·t dnj·t pšj ^S *n p3³ ·wj n rmt P3-dj-Wsjr p3j·s sn*
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt s-hm·t Tj·n·t-Grb
hn^c t3j·t dnj·t p ^T *šj n p3³ ·wj n rmt P3-nfr-š3j*
⁷ *[. . .]B (?) ⁷³*
hn^c t3j·t dnj·t pšj [n p3³] ·wj [n rmt n]-Sbk s3³ n P3-dj-[. . .] (?)
hn^c mj-nn P3-dj¹-Hr-m-hb p3j·f sn
hn^c mj-nn Wnnfr p3j·f sn
[hn^c t3j·t] dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt s-. . . (?) ⁷⁴ Pn-nj·t s3³ n Hr
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt ^C *. (?) P3-dj-Wsjr*
hn^c t3j·t dnj·t pšj n3³ rmt·w dmd⁷⁵ Krd n p3³ tš n Sj
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt n tš ^D *t3j⁷⁶ hw·t ntr Mn-nfr Ns-dnj·t-Pth s3³ n[. . .] (?)*
hn^c mj-nn Nhtj-nb·f p3j·f šrj
hn^c t3³ dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt sdm t3³ ⁷⁷ hw·t-ntr Mn- ^E *nfr Hp-m-hb*
hn^c mj-nn Hr-mhj p3j·f šrj
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt K3m Hr-²Inpw
hn^c [t3]j·t dnj·t pšj n p3³ ^F *[·wj] n rmt nfw Pn-. . . (?) ⁷⁸*
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ ·wj n rmt n hm-h·t Pn-[. . .] (?)
^G *hn^c mj-nn Dhwjtj-sdm p3j·f šrj*
hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3³ [·wj n rmt ^H *.*
. ⁷⁹ p3³ ·wj n rmt·t s-hd(?) ⁸⁰ s-hm(·t) ^I *Tj·n·t-Tm tj·n·t P3-dj-'Imn*
hn^c t3j·t dnj·t [pšj] n p3³ ·wj n rmt rmt T3- ^K *hj-n-s·t-msh¹⁸ [Dd]-hr(?) s3³ n Dhwjtj-·mj*

¹₁ hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt n t3 °hj (?) ⁸¹
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt rmt T3-°hj- ¹¹₁ s·t-msh ¹⁸ Hr-m-hb p3 šrj(?)n Klbj(?)
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 °wj n rmt n t3 °hj ntj ¹⁴₁ hrj Pn-sj s3 n Hr-hb
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n3j·w hwtj·w n3j·w s-hm(·t)·w
 n3j·w hrd·w n3j·w sn·w
 n3j·w šm·w n3j·w mn-irj(·t)·w
 n3j·w šms·w ⁰₁ n3j·w hl·w
 n3j·w b3k·w
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n dmd n3j·w pr n w^c sp
 hn^c t3j·t dnj·t pšj t3j·w hwh·t ²⁸
 p3j·w ^P₁ šm^c ²⁹
 p3j·w wš n pš
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n rmt nb [n p3] t3 ntj iw·w r ij n rn⁰₁·w
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n štj nb rmt nb [ntj] nb n p3 t3 ntj iw iw·s P3-dj-²Ij-m-htp s3 n
 Nhtj-Hp ¹¹₁ p3 it n t3j(i) mw·t t3j·t mw·t ntj hrj
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n p3[j]·s šdj ³⁰
 p3j·s ihj ³¹
 hn^c t3j·t ⁸₁ dnj·t pšj n ntj nb ntj pr n-im·s
 hn^c t3j·t dnj·t pš[j n] ntj nb ntj w3h r·r·s
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n ntj nb ntj ^T₁ šp r·r·s
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n ntj nb [ntj iw·w r ij
⁸₁ ^A₁ n rn·s]
 hn^c t3j·t dnj·t pšj n rmt nb ntj nb n p3 t[3]dnj·t 1/3 [. . . P3-dj-²Ij-m-htp
 s3 n] Nhtj-Hp[p3 it]n t3j·i [mw·t] t3j·t mw·t ntj ¹¹₁ hrj r h(·t) p3 ntj sh hrj
 ntj iw wn mtw·i [t3j·w k·t¹ dnj·t pšj ntj hn ntj nb r ir n·i
 s-hm·t Tj·n·t-w3 s3·t P3-dj-²Ij-m-htp t3j(i) mw·t t3j·t mw·t sh n db3 ^C₁ hq r·r·w n h3·t-sp
 8·t ibd 4 pr·t n pr-^c °w·s °nh d·t
 r °š·t[hr p3 sh]n r[n·f]
 iw·i m-s3·t n p3 °š r ir·t hr p3 sh n rn·f hn^c p3j·f hp

^D₁ hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 štj·w n3 s°nh·w [ntj iw] iw·s w3h-mw Pn-hj ⁷¹ s3 n Bw-ir·w-
 th·tj·s p3 it n t3j(i) mw·t ⁸² t3j·t mw·t
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 [štj·w ^B₁ n3 s°nh·w¹ ntj nb n p3 t3 ntj iw iw·s w3h-mw ²Ij-m-
 htp s3 n Pn-²Imn

hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 štj·w n3 s'nh·w ntj nb n p3 t3 ntj iw
 iw·s s-hm·t ^F w3h-mw Tj·n·t-n3 s3·t T3-n-im·w
 p3 wn t3j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj iw iw·s Pn-hj[p3] it
 n t3j(·i) ^G mw·t t3j·t mw·t ntj hrj hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n[tj] nb
 rmt nb n p3 t3 ntj iw iw·s ^H 'Ij-m-htp s3 n Pn-'Imn hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n ntj nb
 ntj iw iw·s s-hm·t [Tj·n·t-n3 s3·t] T3-n-im·w ntj hrj
 t3j·t dnj·t 1/3 n t3 hwt·t ^I ntj iw·w dd n·s t3 'hwt·t n Hr
 hn^c t3 dnj·t 1/3 't3^I hwt·t mht·t
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n p3 ^K 3rb ntj hr r3·w ntj ir n·w i'·b·tj [hn^c n3 pr-hd] ⁸³ 2 ntj kd
 hn·f ntj hr ^L t3 b3·s·t Mn-nfr
 ntj iw wn mtw·i [t3j·w k·t dnj·t] 1/3 r mh t3 dnj·t 2/3 ntj hn ntj nb r ir n·i
 s-hm·t Tj·n·t-^N w3 s3·t P3-dj-'Ij-m-htp t3j(·i) mw·t t3j·t mw·t sh n db3 hd r·r·w n
 h3·t-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ 'nh d·t
 r 'š·t hr p3 sh n rn·f
 iw·i ^N m-s3·t n p3 'š r ir·t hr p3 sh n rn·f hn^c p3j·f hp
 n3j·w hjn·w
 rsj t3 hwt·t n w3h-mw P3-dj-Wsjr s3 Wnnfr ntj hr b3j·f ^O hrd·w
 mh·tj t3 hwt(?) n sh(?) hwt ntr n Thnj-n-'nh-t3·wj ⁸⁴ P3-dj-'Ij-m-htp s3 n
 Pn-mnh ntj hr n3j·f sn·w
 inn·tj t3 hwt(?) n w3h-mw ^P Pth-i·ir-dj·s s3 n Nhm·w-... (?) ⁸⁵
 i3·b·tj t3 hwt n P3-[...] s3 n 'Ij-m-htp
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 š^Q t3j·w n3 rmt·w T3-iwj·t-n-n3-wjnn ⁸⁶ ntj[. . .] p3 tš (?)
 m3 nb ⁸⁷
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 hwt·w n3 ^R wn·w(?) n3 g3·w n3 imj-wnw·t n3 kwtj·w n3 dd
 'š(?) stj mj-nn (?) šn·ntr (?) ⁸⁸
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n n3 ^S ? ⁸⁹ n 'Ij-m-htp
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3 n p3 '·wj n rmt šwtj [. . . .] s3 n Dd-hr
 hn^c mj-nn Hr-mhj p3j·f sn
 hn^c mj-nn P3-dj-nfr-^T tm p3j·f sn
 hn^c mj-nn Hr-nd-it·f ⁴³ p3j·f sn
 hn^c t3j·t dnj·t 1/3
^A ^I [n p3 '·w]j n rmt·t s-hm·t T3-šm'j·t s3·t (n) Pn-
 [. . . . (?)] 'hn^c p3 '·wj n rmt^I n šwtj Hr-^I⁹⁰ s3 n ^B Nht-'Inpw irm n3j·f sn·w n3j·f
 hrd·w n3j·w [.]

$\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{p}^3 \text{ }^{\circ}\text{wj} \text{ } n \text{rmt } \text{Gm}\cdot\text{w}\text{-}\text{Hp}(?) \text{ } s^3 \text{ } n \text{Pn}\cdot\text{sj}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{p}^3 \text{ }^{\circ}(\text{wj}) \text{ } n \text{rmt } n \dots (?) \text{ } s \text{hnk}^{\circ} \text{ } ^{24} [\text{ } ^{\circ} \dots s^3 \text{ } n \dots] \text{irm } n^3\text{j}\cdot\text{f}$
 $\text{sn}\cdot\text{w} \text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{hrd}\cdot\text{w}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \dots (?) \text{ } s\text{-mtk}^{\circ} \text{ } ^{24} \text{ } \text{Dhwtj}\text{-}[\dots]$
 $\text{hn}^{\circ} [\text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t}] \text{1/3 } n [\text{p}^3 \text{ }^{\circ}\text{wj} \text{ } n] \text{rmt } n \text{h}^{\circ} \text{k} \text{ } n \text{Hw}\cdot\text{t}\text{-ntr } n \text{Pr}\text{-}^2\text{Ij}\text{-m}\text{-h} \text{tp } \text{Hr} \text{ } ^{\circ} s^3 \text{ } n \text{Hr}\cdot\text{nd}\text{-it}\cdot\text{f}^{\circ 3}$
 $\text{irm } n^3\text{j}\cdot\text{f} \text{ } \text{hrd}\cdot\text{w}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n^3\text{j}\cdot\text{w} [\text{hwtj}\cdot\text{w}] \text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } s\text{-hm}(\cdot)\cdot\text{w}$
 $\text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{hrd}\cdot\text{w} \text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{sn}\cdot\text{w}$
 $\text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{šm}\cdot\text{w} \text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{mn}\text{-irj}(\cdot)\cdot\text{w}$
 $\text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{šms}\cdot\text{w} \text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{hl}\cdot\text{w}$
 $\text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{b}^3\text{k}\cdot\text{w}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{dm}^{\circ} \text{ } ^{\circ} \text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{pr } \text{w}^{\circ} \text{ } \text{sp}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } \text{t}^3\text{j}\cdot\text{w} [\text{hwh}\cdot\text{t}]$
 $\text{ } \text{p}^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{šm}^{\circ 3}$
 $\text{ } \text{p}^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{wš}\langle n \rangle \text{pš}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{ } ^{\circ}\text{rmt} \text{ } [\text{nb } \text{ntj}] \text{ } \text{nb } n \text{p}^3 \text{ } \text{t}^3 \text{ } \text{ntj } \text{i} \text{w}\cdot\text{w} [\text{r } \text{ij } n \text{rn}\cdot\text{w}$
 $\text{ } ^{\circ} \text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{štj } \text{nb } \text{ntj } \text{nb } n \text{p}^3 \text{ } \text{t}^3 [\text{ntj } \text{i} \text{w}] \text{ } \text{i} \text{w}\cdot\text{s} [\text{Pn}\text{-h} \text{ij}] ^{71} s^3 \text{ } n \text{Bw}\text{-ir}\cdot\text{w}\text{-th}\cdot\text{tj}\cdot\text{s}$
 $[\text{p}^3 \text{ } \text{it } n \text{t}^3\text{j}(\cdot\text{i}) \text{ } \text{mw}\cdot\text{t}] \text{ } \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{ } ^{\circ} \text{ } \text{mw}\cdot\text{t} \text{ } \text{ntj } \text{hrj}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n [\text{štj } \text{nb } \text{ntj } \text{nb } n] [\text{p}^3 \text{ } \text{t}^3 \text{ } \text{ntj } \text{i} \text{w} \text{ } \text{i} \text{w}\cdot\text{s} \text{ } ^2\text{Ij}\text{-m}\text{-h} \text{tp } s^3 \text{ } n \text{Pn}\text{-}^{\circ} \text{Imn}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n [\text{štj}] \text{ } \text{nb } \text{ntj } \text{nb } \text{p}^3 \text{ } \text{t}^3 \text{ } ^{\circ}\text{ntj } \text{i} \text{w} [\text{i} \text{w}\cdot\text{s} \text{ } s\text{-hm}\cdot\text{t} \text{ } \text{w}^3\text{h}\text{-mw } \text{Tj}\cdot\text{n}\cdot\text{t}\text{-n}^3 \text{ } s^3\cdot\text{t} \text{ } \text{T}^3] \text{-}$
 $\text{n}\text{-im}\cdot\text{w} \text{ } \text{ntj } \text{hrj}$
 $\text{ } \text{p}^3 \text{ } \text{wn } n \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{ntj } \text{nb } \text{ } ^{\circ} \text{ntj } \text{i} \text{w} \text{ } \text{i} \text{w}\cdot\text{s} \text{ } \text{Pn}\text{-h} \text{ij} ^{71} s^3 \text{ } n \text{Bw}\text{-ir}\cdot\text{w}\text{-th}\cdot\text{tj}\cdot\text{s} \text{ } \text{p}^3 \text{ } \text{it } n \text{t}^3\text{j}(\cdot\text{i})$
 $\text{mw}\cdot\text{t} \text{ } \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{mw}\cdot\text{t} \text{ } \text{hn}^{\circ} \text{ } ^2\text{Ij}\text{-m}\text{-h} \text{tp } s^3 \text{ } \text{Pn}\text{-}^{\circ}\text{Imn} \text{ } ^{\circ} \text{hn}^{\circ} \text{ } s\text{-hm}\cdot\text{t} \text{ } \text{Tj}\cdot\text{n}\cdot\text{t}\text{-n}^3 \text{ } (\text{sic}) \text{ } s^3\cdot\text{t} \text{ } \text{T}^3\text{-n}\text{-im}\cdot\text{w}$
 $\text{ntj } \text{hrj } \text{t}^3(?) [\dots] ^{91} \text{ } \text{dd } \text{n}\cdot\text{s} \text{ } \text{t}^3 \text{ } \text{hw}\cdot\text{t} \text{ } n \text{Hr}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{ } ^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{ } \text{t}^3 \text{ } \text{hw}\cdot\text{t} \text{ } \text{mht}\cdot\text{t}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{p}^3 \text{ } ^{\circ}\text{r}] \text{b } \text{ntj } \text{hr } \text{r}^3\cdot\text{w} \text{ } \text{ntj } \text{ir } \text{n}\cdot\text{w} \text{ } \text{t}^3\text{b}\cdot\text{tj}$
 $\text{hn}^{\circ} \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{dnj}\cdot\text{t} \text{1/3 } n \text{p}^3 \text{ } ^{\circ} \text{pr}\text{-h} \text{d} \text{ } 2 \text{ } \text{ntj } \text{k} \text{d } \text{hn}\cdot\text{f} \text{ } \text{ntj } \text{hr } \text{t}^3 \text{ } \text{h}^3\text{s}\cdot\text{t} \text{ } \text{Mn}\text{-nfr}$
 $\text{ } \text{ntj } \text{i} \text{w} \text{ } \text{wn } [\text{mtw}\cdot\text{i} \text{ } \text{t}^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{k}\cdot\text{t} \text{ } \text{dnj}\cdot\text{t}] \text{ } 1/3$
 $\langle \text{r} \rangle \text{mh } \text{dnj}\cdot\text{t} \text{ } 2/3 \text{ } \text{ntj } \text{hn } \text{ntj } \text{nb } \text{ } \text{r } \text{ir } \text{n}\cdot\text{i} \text{ } s\text{-hm}\cdot\text{t} \text{ } \text{Tj}\cdot\text{n}\cdot\text{t}\text{-w}^3 \text{ } s^3\cdot\text{t} [\text{P}^3\text{-dj}] \text{ } ^2\text{Ij}\text{-m}\text{-h} \text{tp } ^{\circ} \text{ } \text{t}^3\text{j}\cdot\text{i}$
 $\text{mw}\cdot\text{t} \text{ } \text{t}^3\text{j}\cdot\text{t} \text{mw}\cdot\text{t} \text{ } \text{sh } n \text{ } \text{db}^3 \text{ } \text{h} \text{d } \text{r}\cdot\text{r}\cdot\text{w} \text{ } n \text{h}^3\cdot\text{t}\text{-sp } 8 \text{ } \text{ibd } 4 \text{ } \text{pr}\cdot\text{t} \text{ } n \text{pr}\text{-}^{\circ 3} \text{ } ^{\circ}\text{nh } \text{d}\cdot\text{t}$
 $\text{ } \text{r } ^{\circ}\text{š}\cdot\text{t} \text{ } \text{hr } \text{p}^3 \text{ } \text{sh } n \text{rn}\cdot\text{f}$
 $\text{i} \text{w}\cdot\text{i} \text{ } \text{m}\text{-s}^3\cdot\text{t} \text{ } n \text{p}^3 \text{ } ^{\circ}\text{š } \text{r } \text{ir}\cdot\text{t} \text{ } \text{hr } \text{p}^3 \text{ } \text{sh } n \text{ } ^{\circ} \text{rn}\cdot\text{f } \text{hn}^{\circ} \text{ } \text{p}^3\text{j}\cdot\text{f} \text{ } \text{hp}$
 $\text{ } n^3\text{j}\cdot\text{w} \text{ } \text{hjn}\cdot\text{w}$
 $\text{rsj } \text{t}^3 \text{ } \text{hw}\cdot\text{t} \text{ } n \text{w}^3\text{h}\text{-mw } \text{P}^3\text{-dj}\text{-Wsjr } s^3 \text{ } \text{Wnnfr } \text{ntj } \text{hr } n^3\text{j}\cdot\text{f} \text{ } \text{hrd}\cdot\text{w}$

*mḥ·tj t3 ḥw·t sh ḥw·t-ntr Thnj-¹⁰nh-t3·wj P3-dj-²Ij-m-ḥtp s3 n Pn-mnh ntj hr n3j·f
sn·w*

imn·tj t3 ḥw·tln w3ḥ·mw Pth-¹i-ir-dj·s s3 n ^QNḥm-¹ ¹⁸⁵

*i3b·tj t3 ḥw·t n P3-šr-¹ ¹⁹² s3 n ²Ij-m-ḥtp(?) [.] ⁹³ ntj iw iw·s
Pn-ḥj ⁷¹ s3 n Bw-ir·w-th·tj·s ¹¹ p3 it n t3j(·i) mw·t ⁸² t3j·t mw·t ntj hrj*

ḥn° ²Ij-m-ḥtp s3 n Pn-²Imn

ḥn° s-ḥm·t Tj-n-t-n3 s3·t T3-n-im·w ntj hrj

r sh·i n·t r·r·w ntj hrj

^S ḥn° t3j·t dnj·t 1/3 n p3j·s šdj ³⁰

p3j·s [ihj ³¹

ḥn° t3j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj pr n-im·s

ḥn° t3j·t]dnj·t 1/3 n ntj nb ntj ^T w3ḥ r·r·s

ḥn° n3 ntj iw·w r ij rn·sw

ḥn° t3j·t dnj·t 1/3 n ntj nb

¹⁰ ^A [ntj šp] r·r·s

ḥn° t3j·t dnj·t 1/3 n ntj nb ntj iw·w [r dj·t s rn·sw

ḥn°]n rn Pn-ḥj ⁷¹ s3 n Bw-ir·w-th·^B tj·s p3 it n t3 mw·t n t3j(·i)

mw·t t3j·t[mw·t ntj hrj ḥn° ²Ij-m-ḥtp] s3 n Pn-²Imn

ḥn° s-ḥm·t Tj-n-t-n3 s3·t T3-n-im·w ntj hrj

ntj iw wn mtw·i t3j·s dnj·t 1/3 ntj ḥn ntj nb r ir n·i ^C s-ḥm·t Tj-n-t-w3 s3·t ²Ij-m-ḥtp

t3j(·i) mw·t t3j·t mw·t sh n db3 ḥd r·r·w n ḥ3·t-sp [8·t ibd 4 pr·t n pr-³ ^C·w·s] ^Cnh d·t

r ^Cš·t hr p3 sh n rn·f

iw·i m-s3·t n p3 ^Cš r ir·t ^D hr p3 sh n rn·f ḥn° p3j·f hp

ḥn° t3j·t dnj·t 1/3 [.]štj·w r dj·w <n> w3ḥ·mw Hr s3 n Dd-ḥr-mn <p3 it> ⁹⁴ n t3

mw·t n t3 mw·t n t3j(·i) mw·t t3j·t ¹mw·t ¹hpr·w

n3 rmt·w p3 (?) p3 (?) ⁹⁵ n p3 ^E tš Mn-nfr

ntj iw wn mtw·i t3j·w dnj·t 1/3 1/24 ntj ḥn ntj nb r ir n·i s-ḥm·t Tj-n-t-w3 s3·t P3-dj-

²Ij-m-ḥtp t3j(·i) mw·t t3j·t mw·t sh n db3 ḥd r·r·w[n ḥ3·t-sp ^F 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ ^C·w·s

^Cnh d·t

r ^Cš·t hr p3 sh n rn·f

iw·i [m-s3·t] n p3 ^Cš r ir·t hr p3 sh n rn·f ḥn° p3j·f hp ^G ḥ]n° t3j·t dnj·t p3j n n3 ¹nf·w

(?) [ntj iw iw·s](?) Pn-ḥj ⁷¹ s3 n Bw-ir·w-th·^H tj·s p3 [it n] t3 mw·t n t3j·t [mw·t] t3j(·i)

mw·t p3j·w rn [.]

ḥn^c t3j·t dnj·t pšj n p3 | ˆwj n rmt n Hrj·w
 ḥn^c mj-nn Pn-brd(?) p3j·f sn
 ḥn^c mj-nn s-ḥ[m·t] Tj·n·t-ˆnh·w
 ḥn^c mj-nn s-ḥm·t Tj·n·t-ˆInpw
 K | ḥn^c mj-nn P3-dj-Hr-m-ḥb
 ḥn^c mj-nn Pn-b3j
 ḥn^c mj-nn Dj·w-hj·t(?)·n-im·w 96
 ḥn^c mj-nn l | P3- (?)
 ḥn^c mj-nn P3-nfr·w(?)
 ḥn^c mj-nn [.](?) p3j·f šm
 ntj iw wn mtw·i t3j·w k·t dnj·t pšj ntj ḥn M | ntj nb r ir[n·i] s-ḥm·t Tj·n·t-w3 s3·t
 P3-dj-ˆIj-m-ḥtp t3j(i) mw·t t3j·t mw·t sh d[b3] ḥd r·r·w n ḥ3·t-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-ˆ3
 ˆw·s ˆnh d·t
 r N | ˆš·t ḥr p3 sh n rn·f
 iw·i m-s3·t n p3 ˆš r ir·t ḥr p3 sh n rn·f ḥn^c p3j·f hp

 mtw·t t3j·t dnj·t 1/4 n p3 k3 9 3
 ḥn^c t3j·t dnj·t 1/4 n p3 3rb ntj ḥr 0 | r3·w ntj ir n·w i3b·tj
 ḥn^c t3j·t dnj·t 1/4 n p3 pr-ḥd 3 ntj ḥn·f
 ḥn^c t3j·t dnj·t 1/3 n p3 gs-ḥbs 13 ntj ḥn·f
 ḥn^c t3j·t dnj·t pšj n n3 ḥw·t·w ntj P | iw n3j·w hjn·w sh ḥrj
 ḥn^c t3j·t dnj·t pšj n t3j·t [.] sˆnh ntj nb n p3 t3 Q | ntj
 iw iw·s n3 rmt·w ntj iw n3j·w rn sh ḥrj r ḥ·t p3 ntj sh ḥrj
 r ir n·i [s-ḥm·t] Tj·n·t-w3 s3·t P3-dj-ˆIj-m-ḥtp mw·t·s Šmtj
 R | t3j(i) mw·t t3j·t mw·t [sh] db3 ḥd r·r·w n ḥ3·t-sp 8·t ibd 4 ˆpr·t n pr-ˆ3 ˆw·s ˆn[h
 d·t]
 r ˆš·i ḥr p3 sh n rn·f
 iw·t m-s3·i S | n p3 ˆš [r·ir·]i ḥr p3 sh n rn·f ḥn^c ˆp3j·f hp1
 [mn mtw·i md·t] nb·t p3 t3 i·ir·n·t[n-im]·w t3 p3 hrw r ḥrj
 p3 ntj iw·f r ij r ḥr·t r db3·tj·w T | n rn·i iw·i dj·t wj·f r ḥr·t n ḥtr iwtj mn
 11 A | [.] 97 n krs [.] 1 [T3-ˆhj-st-m]sh 18 T3-[rs·t]-mḥt·t T3-wh B | rj 33
 n3 [.] Wsjr- (?)
 ḥn^c n3 ˆwj·w n n3 rmt·w ntj iw p3j·w rn sh ḥrj [. C |] 97 t3j·t dnj·t pšj n-im·w(?)
 r ḥ·t p3 ntj sh ḥrj

bn iw rh rmt nb n p³ t³ mh·w n rn·i[.]
p³ ntj(?) mh[.] krs krs·t hm·hl⁹⁸ iw·s n³ dmj·w n^D štj^{17 bis} ntj hrj hn^c n³ ·wj·w
n n³ rmt·w ntj iw p³j·w rn [sh hrj
p³ ntj iw]·f r ij rn·w p³ ntj mh·w rmt nb n p³ t³ (n) rn·i
r bn pw·i mh·t n t³j·t dnj·t pšj n·im·f r h·t p³ ntj sh hrj
iw·i^E dj·t n·t h^d 100 r sttr 500 r h^d 100 °n r p³ krs hn hrw 5 n p³ ssw n rn·f
iw·t m·s³·i r (?) mh·i(?) t³j·t dnj·t pšj n p³ krs [.^F]
bn iw·i rh t³j krs krs·t¹ hm·hl
bn iw rh [. . .^G]·i⁹⁹ iw·s n³ dmj·w n štj ntj hrj hn[° n³ ·wj·w n n³] rmt·w[ntj
iw] p³j·w [rn¹ ^H sh hrj [p³ bnr n n³ °wjw ntj iw n³ s°nh·w ntj hrj hn·w
iw·f hpr [.] kr[s kr]·s·t hm·hl t³ rmt nb n p³ t³ [n] rn·i^I iw·s n³ dmj·w
n štj ntj hrj hn^c n [n³·]·wj·w n³ rmt·w ntj iw p³j·w rn sh hrj p³ bnr¹⁰⁰ n n³ ^K °wj·w
ntj iw n³ s°nh·w ntj hrj hn·w
iw·i dj·t n·t h^d [100 r sttr 500 r h^d 100 °n]¹⁰¹ hn hrw 5 n p³ ssw n rn·f
iw·t^L m·s³·i dj·t mh·tj·s (?) (n?) p³ krs n rn[·f p³ bnr n n³ °wj·w ntj] iw n³ s°nh·w
ntj hrj hn·w hn hrw 2 m·s³ p³ [ss^Mw(?) n rn·f (?)]
bn iw·i rh °h^c h³·t hj mtw·t(?) hn^c šrj rd(?)¹⁰² mtw·t[t(?) n] t³ pš n t³j·t štj hn^c n³
štj·w ntj iwtj·i^N iwtj·t ntj hrj hn n³ °wj·w ntj iw n³ s°nh·w ntj hrj hn·w
bn iw rh rmt nb p³ t³ °h^c h³·tj·t n rn·i
iw·f hpr r iw °h^c·i h³·t hj mtw·t hn^c šrj^O rd(?)¹⁰² mtw·t r pš n t³j·t štj hn^c n³ štj·w ntj
iwtj·i iwtj·t ntj hrj r °h^c rmt [nb n p³] t³ [h³·tj]·t rn·i hn n³ °wj·w ntj iw n³ s°nh·w^P ntj
hrj hn·w iw·i r dj·t n·t [h^d 100 r sttr 500 r h^d 100 °n [hn hrw 5(?)] n p³ [ssw¹
n rn·f
iw·t m·s³·i dj·t^O pš·w¹⁰³ °n n htr iwtj mn
bn iw·i rh °h^c h³·tj·t [.]^r¹ 104 r dj·t iw mh šš·t¹⁰⁵ n n³ °wj·w ntj
^R
iw n³ s°nh·w ntj hrj hn·w
bn iw rh rmt nb n p³ t³ °h^c h³·tj·t[n rn·i](?)
iw·f hpr r iw °h^c·i h³·tj·t r iw °h^c rmt nb n^S p³ t³ h³·tj·t[.]¹⁰⁵ mtw·t
iw·i dj·t n·t h^d [100 r s]ttr [500 r] h^d 100 °n hn hrw 5 n p³ ssw n rn·f
iw·t m·s³·i dj·t iw^T mh p³j·t šš·t¹⁰⁵ n·im·w °n n htr iwtj mn
p³ rmt nb n p³ t³
¹²
^I ^A [ntj iw·f r ij]¹⁰⁶ r hr·t [.] r h·t
n³ dnj·w·t ntj hrj [.] sh hrj n mn^B dd kn[b·t] dnj·t
pšj [.]¹⁰⁷ dnj·t pšj r hr·t n htr iwtj mn

p^3 rmt nb n p^3 t³ ntj iw·f[r ij r hr·t ^G (?) . . .] n rn T³-[n³-k³·w] n-im·w s³ n P³-šr-n-Pth
mw·t·f Hr·nh p³j·t it hn^c m-s³(?) n³ ·wj·w n³ s^cnh·w¹ [ntj iw p³j·w w]n sh hrj r h·t
 p^3 ntj sh hrj

iw ir·t r inj p^3 sh n wj ^D r ir T³ n³-k³·w-n-im·w s³ n P³-šr-n-Pth p³j·t it hn^c ...¹ s-hm·t
Tj·n·t-w³ s³·t P³-dj-²Ij-m-htp t³j(i) mw·t t³j·t mw·t r bnr r dj·t hpr p³j·i m³ n-im·f
iw·f hpr r bn pw·t inj p^3 sh n wj rn·f r bnr r dj·t ^E hpr p³j·i m³ n-im·f n w^c hrw hn
hrw 10¹⁰⁸ p^3 ssw n-rn·f

iw ir·t r dj·t n·i h^d 100 r sttr 500 r h^d 100 n hn hrw 2 [. ^F]
in·tj·f r bnr n r dj·t hpr p³j(i) m³ n-im·f n n ht]r iwtj mn

iw·f hpr r hpr p^3 [. ^G .] sh n rn·f n iw·t m-s³·t¹(?)
[. ^H]¹⁰⁷ n pr-³ ·w·s nh d·t r
t³ dnj·t 1/3¹ n p^3 [.] n s[nh n P³-dj-²Ij-m-htp p³j(i) it
ntj hr t³ h³s·t Mn-nfr ^I hn^c p³j·f hp

iw·t m-s³·i n p^3 sh n wj[r ir·i n·t n] h³·t-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ ·w·s nh d·t m-s³
^K t³ dnj·t pš n ntj nb ntj iw iw·s s-hm·t Tj·n·t-w³ [s³·t P³-dj-²Ij-m-htp] t³j(i) mw·t
t³j·t mw·t hn^c p³j·f hp

^L iw·t m-s³·i n p^3 š r ir·i hr p^3 sh [n wj r ir·i n·i](?) [s-hm·t¹ Tj·n·t-w³ s³·t P³-dj-²Ij-m-htp
t³j(i) mw·t t³j·t mw·t n h³·t-[sp 8·t ibd 4 pr·t ^M n pr-³ ·w·s] nh d·t r t³j·t dnj·t pšj n
ntj nb ntj mtw·s hn^c n³ ntj iw·s r dj·t hpr·w hn^c p³j·f hp

iw·t m-s³·i n p^3 kj sh n wj r[ir·i n·t¹ n h³·t-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ ^N ·w·s nh d·t
m-s³ n³ hwt·w n³ štj·w n³ s^cnh·w ntj nb n p^3 t³ ntj iw iw·s htmw ntr T³-n³-k³·w
n-im·w⁷ s³ n P³-[šr]-n-Pth mw·t·f Hr^Q·nh p³j·t it r ir·f sh n s^cnh n šrj n s-hm·t
Tj·n·t-w³ s³·t P³-dj-²Ij-m-htp mw·t-sw Šm[tj] t³j(i) mw·t t³j·t mw·t hn^c p³j·f hp

iw·i m-s³·t n p^3 sh ^P n wj r ir·t n·i n h³·t-sp 8·t ibd 4 pr·t n pr-³ ·w·s [nh d·t . . .
.]pš [.] ntj nb ntj iw iw·s s-hm·t Tj^Q·n·t-w³ s³·t P³-dj-²Ij-m-htp
mw·t-sw Šmtj t³j(i) mw·t t³j·t mw·t hn^c p³j·f hp

iw·i m-s³ s-hm·t Tj·n·t-w³ s³·t ^B P³-dj-²Ij-m-htp t³j·i mw·t t³j·t mw·t n p^3 š r ir·s
hr p^3 sh n rn·f hn^c [p³j·f hp

iw·i m-s³·t n p^3 š r ir·t hr p^3 sh n db³ ^S h^d r ir[n·i s-hm·t Tj·n·t-w³] s³·t P³-dj-²Ij-m-
htp [t³j(i) mw·t t³j·t[mw·t n h³·t-sp 8 ibd 4] pr·t n pr-³ ·w·s nh d·t m-s³ t³j(i) dnj·t
pšj ^T n ntj nb ntj mtw·s hn^c n³ ntj iw·s r dj·t hpr·w hn^c p³j·f hp

iwl·i m-s³·t

¹³ ^A [.] r ir·t n·i n h³·t-sp 8·t [ibd
4 pr·t n pr-³ ·w·s nh d·t]štj s^cnh ntj nb n ^B p^3 t³ ntj iw

iw[·s Pth-m³-hrw]p³j(·i) it hn^c [p³j·f hp] r š s-hm·t Tj-n·t-w³ s³·t P³-dj-²Ij-m-htp
t³j(·i) mwt [t³j·t mwt hr p³ sh . . . ⁶ . . .]n rn·f

1bn1 iw·t rh h^c h³·tj·i r dj·t iw mh·w šš·t ¹⁰⁷ n p³ gs hbs ¹³ ntj hrj t³ n p³ [hrw r hrj
bn iw·i] rh h^c h³·tj·t r dj·t iw mh·w šš·t ¹⁰⁷ n p³ gs ¹¹ hbs ¹³ ntj hrj t³ p³ hrw r hrj
iw s-hm·t Tj-n·t-w³ s³·t P³-dj-²Ij-m-htp mwt·s Šmtj t³ mwt n s-hm·t Šmtj s³·t
T³-n³-k³·w-n-im·w ⁷ hn^c ²Ij-m-htp s³ n Pth-Im³-hrw p³j·s sn n mwt1 ¹⁶ n p³ s 2 ntj
hrj dd

i-irj md·t nb·t ntj hrj

h³·tj·i mtj·w n-im·w

tw[i] wj·w r hr·t n ntj nb ntj hrj r h·t p³ ntj sh hrj

mtw·t s·t (?) [. ^f t³ n] p³ hrw r hrj

p³ ntj iw·f r ij r hr·t r db³·[tj·s n rn·i](?) iw·i dj·t wj·f r hr·t [n htr iwtj ⁶ mn]

iw ²Ij-m-htp s³ n Pth-m³-hrw hn^c s-[hm·t Šmtj s³·t T³-n³-k³·w-n-im·w ¹¹ t³j·f sn·t
n] šr n mwt n³j(·i) hrd·w ntj hrj m-s³·i n p³ sh db³ h³d [r ir·i n h³·t-sp 8·t ibd 4 pr·t]
n pr-³ nh d·t hn^c p³j·f [hp] ¹ hn^c p³ š r ir·[i(?). . .] sh [. . .]-n-im·w n h³·t-sp 8·t
ibd 4 pr·t ⟨n⟩ pr-³ ^k ^cw·s nh d·t hn^c p³j·f hp

mtw·i ir n·t r [h·tj·f(?) m sh s³ n . . .]-²Is·t

TRADUCTION

¹ ² L'an 8, le 4^e mois de la saison *Peret* du roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, les dieux Philopator ¹,

le prêtre d'Alexandre et des dieux Adelphes, des dieux Evergètes, des dieux Philopator ⁶ et du roi Ptolémée, le maître des trophées (?) ², étant *Tmrj3s* fils de *Sjtlks*,

3rts ³, fille de *T3jgn3s* ⁹, étant athlophore de Bérénice Evergète,

M3sj3s, fille d'*3p33s*, étant canéphore d'Arsinoë ⁶, Philadelphie,

N3rn3, fille de Ptolémée, étant prêtresse d'Arsinoë Philopator;

a déclaré : le chancelier ⁶ du dieu, Imhotep, fils de Ptahmaa[kherou] ⁴, [dont la mère] est Ta[oua] ⁵, à

la dame Shemti ⁶, fille de Tchana⁶kaouenimou ⁷, dont la mère est Taou[a] ⁸, sa sœur utérine :

« Je suis éloigné de ¹ toi en ce qui concerne ton tiers des trois monuments funéraires ⁹ du [coachyte] Pa- . . . (?) ¹⁰, fils de Hepmen, le père de la mère du père de ta ¹ mère, (qui est aussi) ma mère,

et ton quart de l'enclos qui est à leur entrée ¹¹ et qui forme leur (limite) est,

et ton ¹ quart des trois magasins construits [dans cet enclos], situés sur la nécropole de Memphis, et dont je ¹ possède le quart,

et ton tiers de l'appen[tis] ¹³ des enclos susdits, qui forme leur (limite) est, dont je possède ¹ le tiers, faisant partie de tous les biens au sujet desquels la dame Taoua, fille de Padiimhotep, dont la mère est Shemti, ma mère, ta mère, m'a fait un acte de vente ¹ en l'an 8, 4^e mois de la saison *Peret* du roi vivant éternellement,

alors que tu as fait acte d'adhésion ¹⁴ sur l'écrit en question, et que j'ai des droits sur toi ¹⁵ en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur l'écrit en question et (en vertu) de son ⁹ contenu juridique.

Leur sont contigus :

au sud, le monument funéraire ⁹ du père divin Imhotep, fils de Nesdenitptah ¹⁶;

au nord, le [monument] funéraire de Padiousir, fils de Iahmes;

à l'ouest, la ¹ montagne;

à l'est, le [.] ¹⁷ d'Imhotep, fils de Ptah, [le] grand [dieu];

^Q_I et de ta part du tiers des reve[nus] de la pension alimentaire du coachyte Pa- . . . (?) ¹⁰, fils de Hepmen, ^R_I le père de la mère du père de ta mère, (qui est aussi) ma mère, susnommé, qui est [pré]posé(?) à la nécropole de Memphis. Leur énumération :

le ^S_I tiers des revenus (*štj·w*) ^{17 bis} des villages-de-revenus des habitants [du « Sanctuaire]-de-la-queue-du-crocodile » ¹⁸ et de « la Garde ^T_I-du-nord » ¹⁹, ce qui fait deux villages, dans le district d'Ouenkhem ²⁰;

²_I ^A_I [et ton] tiers des prêtres-*w^cb* de Thot, le grand dieu,

des scribes du temple (?) [.] ²¹, et (?) du temple du lieu-saint de Thot, de la ^B_I Akhi-de-naissance-de-Thot-l'ibis ²², la (?) [.] ²³, qui sont dans les deux vil[lages] susdits;

et ton tiers des serviteurs (*sdm·w*) des ibis,

des serviteurs (*sdm·w^cš*) du faucon,

^C_I et ton tiers de leurs soldats,

de leurs paysans,

et ton tiers de leurs ²⁴,

de leurs marchands,

et ton tiers de leurs chanteurs,

de leurs danseurs,

^D_I de leurs hommes d'Anubis ²⁵

et ton tiers des familles(?) ²⁶ de tous les habitants des deux villages susnommés,

et ton tiers de toutes les personnes qui s'y ajouteront,

et ton tiers de toutes les personnes et de tous les biens qui viendront en

^E_I leur nom,

et ton tiers de leurs maris et de leurs femmes,

de leurs enfants,

de leurs frères,

de leurs beaux-parents

de leurs nourrices,

de leurs domestiques,

[de leurs jeunes] ser[viteurs] ²⁷,

de leurs ouvriers,

et ton tiers de la totalité de leurs maisons,

et ton tiers de [leur revenu-*hw*]*h·t* ²⁸,

de leur ⁶ revenu-*šm*²⁹,
 de leur revenu indivis,
 et ton tiers de toutes les personnes qui viendront en leur ¹nom¹,
¹ et ton tiers de tous biens et de toutes [choses] qui s'y ajouteront,
 et ton tiers de leur revenu-*šdj*³⁰,
 de leur revenu-*ihj*³¹,
 et ton ¹ tiers de tout ce qui en sort,
 et ton tiers de tout ce qui s'y ajoutera,
 et ton tiers de tout ^k ce qui viendra en leur nom,
 et ton [tiers de]
 et ton tiers de tout ce qui ¹ y est reçu, dont j'ai le tiers, faisant partie de tous
 les biens au sujet desquels la dame Taoua, fille de Padiimhotep, ma mère, ^m ta
 mère, m'a fait un écrit de paiement en l'an 8, 4^e mois de Peret du roi vivant éter-
 nellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion ¹⁴ sur l'écrit en question,
 et que j'ai des droits sur toi, en vertu de l' ⁿ acte d'adhésion que tu as fait sur
 cet écrit et (en vertu) de son contenu juridique;
 et ton tiers des revenus des habitants de « la Akhi-de-Heriatoum »³²,
 et ton ⁰ tiers des revenus des habitants du village « l'Arsenal »³³,
 ce qui fait deux villages (situés) sur l'île de ¹Ptah¹, le . . . du centre de Memphis³⁴;
 et ton ^p tiers de leurs prêtres-*w*³⁵
 de leurs scribes,
 de leurs pastophores,
 de leurs soldats,
 de leurs paysans,
 de leurs (?)²⁴,
 ⁰ de leurs marchands,
 et ton tiers de leurs serviteurs des ibis,
 de leurs serviteurs du faucon,
 de leurs danseurs ¹,
 de leurs hommes d'Anubis²⁵,
 et ton tiers des familles (?)²⁶ de tous les habitants des deux villages susdits,
 et ton tiers ^s de toutes les personnes qui s'y ajouteront,
 et ton tiers de toutes les personnes et de tous ¹les biens qui viendront¹ en leur nom,

et ton tiers de leurs maris,
 de leurs femmes,
 de leurs ^T enfants,
 de leurs frères,
 de leurs beaux-parents,
 de leurs nourrices,
³ ^A ^I [de leurs domestiques] ³⁵,
 de leurs jeunes serviteurs,
 de leurs ouvriers,
 et ton tie[rs de la totalité de leurs maisons],
 et ton ^I tiers [de toutes choses au monde] qui ^B viendront en leur nom,
 et ton tiers de leur revenu-*hwh·t* ²⁸,
 de leur revenu-*šm* ²⁹,
 de leur revenu indivis,
 et ton tiers de toutes les personnes qui viendront en leur nom,
 et ton ^G tiers de tout [ce qui] s'y ajoutera,
 et ton tiers de son revenu-*šdj* ³⁰ et de son revenu *ihj* ³¹,
 et ton tiers de tout ce qui en sort,
 et ton tiers de tout ce qui y est ^D reçu,
 et ton tiers de tout ce qui viendra en leur nom,
 et ton tiers de tout ce qui sera donné en leur nom,
 et ton tiers de tout ce qui s'y ajoutera,
 dont j'ai le tiers,
 [faisant ^B partie] de tous les biens au sujet desquels la dame Taoua, fille
 de Padiimhotep, ma mère, ta mère, m'a fait un écrit de paiement en l'an 8, 4^e
 mois de *Peret* du roi vivant ^F éternellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion ³⁶ sur l'écrit en question,
 et que j'ai des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait
 sur cet écrit, et (en vertu) de son contenu juridique;
 et ton ^G tiers du pastophore de Ptah Pamen, fils de Hor,
 et de l'homme du même titre ³⁷ Tcha[enimou](?), fils de Paptah, ^H
 et ton tiers de la maison d'habitation du [.](?) ³⁸ Padinéfertern,
 et ton tiers de l'homme du même titre Padiou,
^I et ton tiers de l'homme du même titre Khaou- (?) ³⁹ son frère,

et ton tiers de la maison d'habitation du ... ^K (?) de la (?)⁴⁰ de Ptah, Ankh-[.....],

[et ton tiers] de la maison de la femme du marin⁴¹ Ta- . ^L (?)

et ton tiers de la maison d'habitation de la dame Ta- (?)⁴²,

et ton tiers [de la] maison d'habitation du marchand Horned^Mjitef⁴³, fils de Hor,

et de la dame Ta- (?)⁴⁴, sa sœur, et de Pasherenise, son frère,

et ton tiers de la maison d'habitation de l'habitant de la « Fondation d'Anubis »⁴⁵ Pahj⁷¹, fils d'Imen^Nemheb, et de l'habitant du même village, [.....]? fils d'Imenemheb, son frère, et de Padibastet, son beau-père;

et ton tiers de la maison d'habitation de [.....] (?), surnommé ^O Menen, fils d'Iouefankh,

et ton tiers de la maison d'habitation du berger, habitant de Per- (?)⁴⁶, Hor, fils de Djedher,

et ton tiers de la maison d'habitation^P du (?)⁴⁷ Khonsouemheb, fils de Guemenefhorbak,

e[t to]n [tiers] de leurs [ma]ris et de leurs femmes,

de leurs enfants, ^O de [leurs frè]res,

de leurs beaux-parents,

de leurs nourrices,

de leurs domestiques,

[de leurs] jeunes serviteurs,

de leurs loulvriers,

et ton ^N tiers de la totalité de leurs maisons,

et ton tiers [de leur] revenu-*hwh·t*,

de leur revenu-*šm*³

de leur revenu indivis,

^S et ton tiers de toutes personnes et de toutes choses au monde qui viendront en leur nom.

[et ton] tiers de tout ce qui sera donné en leur nom,

et ton ^T tiers des revenus de toutes personnes et de toutes choses au monde.

^H ^A [.....]⁴⁸ Pa- (?)⁴⁹, fils de Hepmen, le père de [la mère du père de ta mère] (qui est aussi) ma mère, susnommé,

et ton tiers de son revenu-^B *šdj*,

de son revenu-*ihj*,
 et de tout ce qui en sort, et de tout ce qui y est reçu,
 et ton tiers de tout ce qui vient en leur nom,
 et ton tiers de tout ce qui est donné en leur ^c_i nom, au nom de Pa- .[. . . .](?)¹⁰,
 fils de Hepmen, le père de la mère du père de ta mère, (qui est aussi) ma mère,
 susnommé,
 [dont j']ai l'autre tiers,
 ce qui fait au complet deux tiers, faisant partie de tous les biens ^d_i au sujet
 desquels la dame Taoua, fille de Padiimhotep, [ma mère], Ita¹ mère, susnommée,
 m'a fait un écrit de paiement en l'an 8, 4^e mois de *Peret* du roi vivant éternellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,
 et que ^b_i j'ai des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur
 cet écrit et (en vertu) de son contenu juridique;

et ta part des revenus,
 des pensions alimentaires,
 et de tous biens appartenant au coa^vchyte Padiimhotep, fils de
 Nakhtihép, le père [de m]a mère (qui est aussi) ta mère, qui est préposé (?) à la
 nécropole de Memphis;
 son ^g_i énumération :
 ta part [des] trois [chapelles],
 et ta part [de l']^h_i enclos [qui est] à leur entrée et qui forme leur (limite) est,
 [et ta part] (?) des trois (?) [. . . .] du temple d'Isis-maîtresse ^l_i d'Ankhtaoui,
 la grande déesse,
 dont j'ai l'autre part, faisant partie de tous les biens ^k_i au sujet desquels la dame
 Taoua, fille de Padi[imhotep], m'a fait un écrit de paiement en ^l_i l'an 8, 4^e mois
 de *Peret* du roi vivant éternellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question ^m_i, et que j'ai des droits
 sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur cet écrit, et (en vertu) de son
 contenu juridique;
 et ta part des trois autres chapelles construites,
 et ta part de l'enclos qui est à leur ⁿ_i entrée et qui forme leur (limite) est,
 et ta part des(?)⁴⁹ qui sont construits dans l'enclos en question, situé
 sur la nécropole de Memphis,

dont ⁰₁ j'ai l'autre part,
 faisant partie de tous les biens au sujet desquels la dame Taoua, fille de Padiim-hotep, ma mère, ta mère, m'a fait un écrit de paiement ¹₁ en l'an 8, 4^e mois de *Peret* du roi vivant éternellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,
 et que j'ai des droits sur toi en vertu de l'⁰₁ acte d'adhésion que tu as fait sur cet écrit, et (en vertu) de son contenu juri[dique];
 et ta [part] des hommes du « troupeau des bovidés noirs » ⁵⁰,
 et ta part ¹₁ de la maison d'habitation de Ptolémée, fils de Ter[...]
 et de (?) et d'Ares ^s₁, et de Padihorpakhered, ses frères,
 et ta part de [la maison] d'habitation de Herguelti,
 et ta part ^T₁ de la maison d'habitation de la dame Ta-^r ¹(?) ⁵¹
⁵₁ ^Λ₁ [.....]-tefnakht,
 et ta part des habitants de [.....](?)
 et ta [part] de la maison d'habitation de l'orfèvre ¹₁ Djedher, fils de Horaapehti,
 et ta [part] de la maison d'habitation du chanteur Horkheb,
 et ta part de la maison d'habitation d'^c₁ Anteren ⁵²,
 et ta part de la maison d'habitation de Hornedjitef ⁴³, [son] frère,
 et ta pa[rt de] la maison d'habitation de Hor^femheb¹, fils de Padiimen,
 et ta ¹₁ part de la maison d'habitation de Padiise,
 et ta part de la maison d'habitation de la dame Taoua fille de Djedher;
 et ta part de la maison d'habitation de Hor (fils de) Pa-¹inpou,
 et ta part de la maison d'habitation de l'homme du même titre Padi^rnefer¹tem,
 et ta part de la maison d'habitation de Hor, fils de Pa-... (?) ⁵³,
 et ¹₁ ta part [de la] maison d'habitation de ^r ¹(?), fils de Hor,
 et ta part de la maison [d'^c₁ habitation] de Patem, fils de Pakem ⁵⁴,
 et pareillement de Padjeret, fils de Pakem, [et] ¹₁ pareillement d'Imenemheb,
 fils de Pakem, son frère,
 et [ta pa]rt [de la maison d'habitation de](?) Hormekhi,
¹₁ et ta part de la maison d'habitation de [.....](?)
 et ta part de la maison ^k₁ d'habitation d'Imenemheb et d'Ares, son [frère],
 [et ta part de] la maison d'habitation de la dame Mes¹ise,
 et ta part de la maison [d'habitation de](?), son frère,
 et ta part de la maison d'habitation de Teg¹sa, l'atelier(?) ⁵⁵ (?)

et pareillement de Hor- (?) ⁵⁶, son frère,
et ta part de la maison d'habitation de ^N l'orfèvre Paiberen,
et pareillement de Padiimhotep, son frère,
et ta part de la maison d'habitation de Paoutres, son frère,
et ta part de la maison d'habitation ^O du forgeron Terga,
et ta part de la maison d'habitation du berger Hor,
et de la maison d'habitation de l'homme de la même profession Tchaenimou,
et ta part ^P de la maison d'habitation du marchand de résine ⁵⁷, Djedher, fils
de [.],
[et ta] part de la maison ^O d'habitation de l'homme de la même profession,
Djedher-le-Syrien,
et pareillement de Djedher-le-[. . . (?)], fils de Herinpou,
et ta part de ^R la maison d'habitation de [. . .] (?) ⁵⁸,
et ta part de la mai[son] d'habitation du marchand de pigeons (?) ⁵⁹, Horemheb,
fils de Hor,
^S et pareillement de Horenpi, son frère,
et ta part de la mai[son d'habitation] du ⁶⁰ de Ptah, Horenpi, fils
de Hor,
et ta part ^T de la maison d'habitation de l'homme de la même profession,
Padiou, fils de Padjeret,
⁶ ^A [et pareillement] de Iouefankh, son frère,
et pareillement de Horemheb, son frère,
et ta [part de la mai]son d'habitation de l'homme de la même profession Djedher,
fils de Padinefertem,
^B et ta part de la maison d'habitation du serviteur des ibis, l'homme de
(?) ⁶¹, Herinpou,
et ta part de la maison [d']habitation de la ^G dame-servante des ibis Baste-
temheb,
et ta part de la maison d'habitation (du) serviteur [.] ⁶², l'homme
de « la Akhi-de-naissance » ²² qui est dans le fleuve ^D ⁶³ contre la digue
[.] ⁶⁴, située sur le chemin de Memphis, Padiousir, fils de Horkhonsou(?)
et ta part de la maison d'habitation du berger ^E, habitant du Boubastéion, Hor,
et ta part de la maison d'habitation de la dame Tchabastet (?), et pareillement
de (?) -Hor, sa sœur,

et ta part ^F_| de la maison d'habitation du [ber]ger, habitant de la
 (?) ⁶⁵, Hor,
 et ta part de la maison du ^G_| marchand de pigeons (?) ⁶⁶, habitant de *P³-hrhr* (?),
 Heriou, fils de Hor,
 et ta part ^H_| de la maison d'habitation de Hor- . . . -(?), fils de Alel,
 et [ta part de] la maison d'habitation de la dame (?) ⁶⁷,
^I_| et ta part de la maison d'habitation de . . . (?) ⁶⁸ et pareillement de (?) ⁶⁹,
 et ta part ^K_| de la maison d'habitation d'Ounnefer,
 et [ta part de la maison] d'habitation de Hor, fils de Pasensenou,
 et ta ^L_| part de la maison d'habitation de Kel[. . . (?)], fils d'Iou]efankh,
 et pareillement d'Iouefankh, son frère,
 et ta part ^M_| de la maison d'habitation de Padioufir, fils d'Imhotep,
 et ta part [de] la maison d'habitation d'Imenemheb, fils d'Iouefankh,
 et ta ^N_| part de la maison d'habitation de Hor, fils d'Imhotep,
 et ta part [de la] maison d'habitation de la dame Djedher, sa sœur,
 et ta part de la ^O_| maison d'habitation de Kerelpes,
 et ta part de la maison d'habitation du meunier Padiou ⁷⁰, fils de Pahj ⁷¹, et
 de l'homme de même profession ^P_| Djedher, son frère,
 et pareillement de Herinpou, son frère,
 et ta part de [la] maison d'habitation du (?) ^Q_| ⁷², Hormaihes(?),
 et ta part [de] la maison d'habitation de l'homme de même profession Pasis,
 fils d'Abtebel, ^R_| son frère,
 et ta part de la maison d'habitation de la dame [.](?),
 et ta part ^S_| de la maison d'habitation de Padioufir, son frère,
 et ta part de la maison d'habitation de la dame Taguereb,
 et ta part ^T_| de la maison d'habitation de Paneferschai,
⁷_| ^A_| [.] . . . (?) ⁷³
 et ta part [de la] maison [d'habitation de . . .]-Sebek, fils de Padi-[. . .](?),
 et pareillement de Padi^B_|horemheb, son frère, et pareillement d'Ounnefer, son frère,
 [et ta] part de la maison d'habitation du (?) ⁷⁴ Paneith, fils de Hor,
 et ta part de la maison d'habitation du ^C_| (?) Padioufir,
 et ta part des habitants de l'ensemble (?) ⁷⁵ de Keredj, du district de Saïs,
 et ta part de la maison d'habitation du ^D_| (?) ⁷⁶ du temple de Memphis,
 Nesdenitptah, fils de [.](?)

et pareillement de Nakhtinebef, son fils,
 et ta part de la maison d'habitation du serviteur de la (?) ⁷⁷ _I du temple
 de Memphis, Hepemheb,
 et pareillement d'Hormekhi, son fils,
 et ta part de la maison d'habitation du jardinier Herinpou,
 et [ta] part de la ^F _I [maison] d'habitation du marin Pa- . . . (?) ⁷⁸,
 et ta part de la maison d'habitation du charpentier Pa-[. . .](?),
^G _I et pareillement de Djehoutisedjem, son fils,
 et ta part de la [maison d'habitation de . . . ^H _I] ⁷⁹,
 et ta part de] la maison d'habitation de l'argentièr(?) ⁸⁰ _I, la dame Tatem,
 fille de Padiimen,
 et ta [part] de la maison d'habitation de l'habitant de ^K _I « La-Akhi-de-la-Queue-
 du-Crocodile » ¹⁸, [Djed]her(?) fils de Djehoutiamj,
^L _I et ta part de la maison de l'habitant de « La-Akhi-de . . . (?) » ⁸¹
 et ta part de la maison d'habitation de l'habitant de « La-Akhi-de-^M _I la-queue-
 du-crocodile » ¹⁸, Horemheb, le fils de Kelbi (?),
 et ta part de la maison d'habitation (de l'habitant) de la « Akhi » ^N _I susdite,
 Pasi, fils de Horkheb,
 et ta part de leurs maris, de leurs femmes,
 de leurs enfants, de leurs frères,
 de leurs beaux-parents, de leurs nourrices,
 de leurs domestiques ^O _I, de leurs jeunes serviteurs,
 de leurs ouvriers,
 et ta part de la totalité de leurs maisons,
 et ta part de leur revenu-*hwh.t* ²⁸,
 de leur ^P _I revenu-*šm* ²⁹,
 de leur revenu indivis,
 et ta part de toutes les personnes qui viendront en leur nom ^O _I,
 et ta part de tous revenus de toutes les personnes et de tous les biens appartenant à Padiimhotep, fils de Nakhtihep ^R _I, le père de ma mère (qui est aussi) ta mère, susnommé,
 et ta part de son revenu-*šdj* ³⁰,
 de son revenu-*ihj* ³¹,
 et ta ^S _I part de tout ce qui en sort,

et ta part de tout ce qui s'y ajoute,
 et ta part de tout ce qui ^T y est reçu,
 et ta part de tout ce [qui viendra
⁸ ^A en son nom],
 et ta part de toutes personnes et de tous biens [.]
 le tiers [. Padiimhotep, fils de] Nakhtihep, [le père] de ma [mère],
 (qui est aussi) ta mère, surnommée ^B, conformément à ce qui est écrit ci-dessus,
 dont j'ai [l'autre] part, faisant partie de tous les biens au sujet desquels la dame
 Taoua, fille de Padiimhotep, ma mère, ta mère, m'a fait un écrit de paiement
^G en l'an 8, 4^e mois de *Peret*, du roi vivant éternellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion [sur l'écrit] en ques[tion],
 et que j'ai des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur cet
 écrit et (en vertu) de son contenu juridique;

^D et ton tiers des revenus, des pensions alimentaires appartenant au coachyle
 Pahj ⁷¹, fils de Bouirouteheties, le père de ma mère ⁸², (qui est aussi) ta mère,
 et ton tiers des [revenus ^E, des pensions alimentaires], de tous biens appartenant
 au coachyle Imhotep, fils de Paimen,

et ton tiers des revenus, des pensions alimentaires, de tous biens appartenant
 à la dame ^F coachyle Tana, fille de Tchaenimou.

Enumération de ton tiers de tout ce qui appartient à Pahj, [le] père de ma
^G mère, ta mère, susnommée, et de ton tiers de tous biens et toutes personnes appar-
 tenant ^H à Imhotep, fils de Paimen, et de ton tiers de tous biens appartenant
 à [Tana, fille de] Tchaenimou, susnommée :

ton tiers de la chapelle ^I surnommée « la [chapelle] d'Horus »,
 et le tiers de [la] chapelle nord,
 et ton tiers de ^H l'enclos qui est à leur entrée et qui forme leur est,
 [et des] deux [magasins] ⁸³ qui y sont construits, situés sur ^L la nécropole de
 Memphis,

dont j'ai [l'autre tiers], ce qui fait au complet deux tiers, faisant partie de tous
 les biens au sujet desquels la dame Ta^Noua, fille de Padiimhotep ma mère, ta
 mère, m'a fait un écrit de paiement en l'an 8, 4^e mois de *Peret* du roi vivant éter-
 nellement,

alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,

et que j'ai N des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur cet écrit et (en vertu) de son contenu juridique;

leur sont contigus :

au sud, la chapelle du coachyte Padiousir, fils d'Ounnefer, qui est entre les mains de ses O enfants;

au nord, la chapelle(?) du scribe(?) du temple de la Cime-d'Ankhtaoui ⁸⁴, Padiimhotep, fils de Pamenekh, qui est entre les mains de ses frères,

à l'ouest, la chapelle(?) du coachyte P Ptahirdis, fils de Nehemou- (?) ⁸⁵,

à l'est, la chapelle de Pa-[. . .](?), fils d'Imhotep;

et ton tiers des O revenus des habitants du « quartier des Grecs » ⁸⁶, qui [. . .] (?) ⁸⁷

et ton tiers des chapelles des pastophores R , des chapelles (en bois, g^3w) des horoscopes (et) des porteurs (?), des diseurs d'appels sur la flamme (?), et pareillement(?), des interrogateurs du dieu ⁸⁸,

et ton tiers des S (?) ⁸⁹ d'Imhotep,

et ton tiers de la maison d'habitation du marchand [.](?), fils de Djedher,

et pareillement d'Hormekhi, son frère,

et pareillement de Padinefer T tem, son frère,

et pareillement d'Hornedjitef ⁴³, son frère,

et ton tiers

I A [de la mai]son d'habitation de la dame Tashemait, fille de Pa-[. . . (?)], [et de la maison d'habitation] du marchand Hor- I . . . I (?) ⁹⁰, fils de B Nakhtinpou et ses frères, ses enfants, et leurs [.](?),

et ton tiers de la maison d'habitation de Guemouhep (?), fils de Pasi,

et ton tiers de la maison d'habitation du (?), marchand de bière ²⁴,

G [. (?) fils de (?)] et de ses frères et de ses enfants,

et ton tiers (de la maison d'habitation) du (?), marchand de vin mêlé ²⁴, Djehouti-[. . .](?),

et [ton] tiers de [la maison] d'habitation du barbier du temple de l'Asclépeion, Hor, B fils de Hornedjitef ⁴³ et de ses enfants,

et ton tiers de leurs [maris] et de leurs femmes,

de leurs enfants, de leurs frères,

de leurs beaux-parents, de leurs nourrices,

de leurs domestiques, de leurs jeunes serviteurs,

de leurs ouvriers,
 et ton tiers de la totalité ^B de leurs maisons,
 et ton tiers de leur revenu-[*hwh·t*],
 de leur revenu-*šm*³,
 de leur revenu indivis,
 et ton tiers de [toutes] ¹ [personnes] ¹ [qui] vien[dront en leur nom,
^F et t]on tiers de tous revenus et de tous biens [appar]tenant à [Pahi] ⁷¹, fils de
 Bouiroutcheties, [le père de ma mère] (qui est aussi) ta ^G mère, surnommé;
 et ton tiers de [tous revenus et de tous biens] appartenant à Imhotep, fils de
 Pa^Himen,
 et ton tiers de tous ¹ [revenus] et de tous biens [appartenant à la dame coachyte
 Tana, fille de Tcha]enimou, surnommée.

Enumération de ton tiers de tout ¹ ce qui appartient à Pahi ⁷¹ fils de Boui-
 routcheties, le père de ma mère (qui est aussi) ta mère et à Imhotep, fils de Paimen,
^K et à la dame Tana fille de Tchaenimou susmentionnée : la [chapelle] ⁹¹ surnommée
 la « Chapelle d'Horus »,
 et ¹ ton tiers de la chapelle nord,
 et ton [tiers de l'en]clos qui est à leur entrée et qui forme leur est,
 et ton tiers des ^M deux magasins qui y sont construits, situés sur la nécropole de
 Memphis,
 dont [j'ai l'autre] tiers
 ce qui fait au complet deux tiers, faisant partie de tous les biens au sujet des-
 quels la dame Taoua, fille de [Padi]imhotep ^N ma mère, ta mère, m'a fait un
 écrit de paiement en l'an 8, 4^e mois de *Peret*, du roi vivant éternellement,
 alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,
 et que j'ai des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur ^O cet
 écrit et (en vertu) de son contenu juridique;
 leur sont contigus :
 au sud, la chapelle du coachyte Padiousir, fils d'Ounnefer, qui est entre les mains
 de ses enfants,
 au nord, la chapelle du scribe du temple de la « Cime ^P d'Ankhtaoui », Padiimhotep
 fils de Pamenekh, qui est entre les mains de ses frères,
 à l'ouest, la chapelle ¹ du coachyte Ptahirdis, fils de Nehem^Q-[...](?)⁸⁵,
 à l'est, la chapelle de Pacher-....(?)⁹², fils d'Imhotep(?) [...](?)⁹³...

appartenant à Pahi, fils de Bouirouteheties ^R_I, le père de ma mère ⁸², (qui est aussi) ta mère, susnommé,

et à Imhotep, fils de Paimen,

et à la dame coachyte Tana, fille de Tchaenimou, susnommée, au sujet desquels je t'ai écrit ci-dessus,

^S_I et ton tiers de leur revenu-*šdj* ³⁰,

de leur revenu-*[ihj]* ³¹,

et ton tiers de tout ce qui en sort,

et ton]tiers¹ de tout ce qui ^T_I s'y ajoute,

et de ce qui viendra en leur nom,

et ton tiers de tout

¹⁰_I ^A_I [ce qui] y [sera reçu],

et ton tiers de tout ce qui sera [donné en leur nom,

et] au nom de Pahi, fils de Bouiroute^Bheties, le père de la mère de ma mère, (qui est aussi) ta [mère, susnommé, et d'Imhotep], fils de Paimen,

et de la dame Tana, fille de Tchaenimou, susnommée,

dont j'ai le tiers, faisant partie de tous les biens au sujet desquels ^C_I la dame Taoua, fille d'Imhotep, ma mère, ta mère, m'a fait un écrit de paiement en l'an [8, 4^e mois de *Peret* du roi] vivant éternellement,

alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,

et que j'ai des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait ^D_I sur cet écrit et (en vertu) de son contenu juridique;

et de ton tiers des [.] revenus acquis par le coachyte Hor, fils de Djedhermen,

(le père) ⁹⁴ de la mère de ma mère (qui est aussi) ta]mère¹,

les habitants de (?) (?) ⁹⁵ du ^E_I district de Memphis,

dont j'ai le tiers et le 1/24^e, faisant partie de tous les biens au sujet desquels la dame Taoua, fille d'Imhotep, ma mère, ta mère, m'a fait un écrit de paiement [en l'an ^F_I 8, 4^e mois de *Peret* du roi] vivant éternellement,

alors que tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,

et que j'ai [des droits sur toi] en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur cet écrit et (en vertu) [de son contenu juridique; et ^G_I] ta part des danseurs(?)

[.....(?)] Pahi⁷¹, fils de Bouiroute^hheties, le [père de] la mère de ta [mère], ma mère;

leur nom [.....],

et ta part de la ¹/₁ maison d'habitation de Heriou,

et pareillement de Pakhered(?), son frère,

et pareillement de la dame Taankhou,

et pareillement de la dame Tainpou,

^k/₁ et pareillement de Padihoremheb,

et pareillement de Pabai,

et pareillement de Diouhit(?)enimou⁹⁶,

et pareillement ^l/₁ de Pa ... (?),

et pareillement de Panéferou(?),

et pareillement de [.....](?), son beau-père,

dont j'ai l'autre part, faisant partie ^m/₁ de tous les biens au sujet desquels la dame Taoua, fille d'Imhotep, ma mère, ta mère, [m']a fait un écrit de paiement en l'an 8, 4^e mois de *Peret* du roi vivant éternellement,

alors que ⁿ/₁ tu as fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,

et que j'ai des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur cet écrit et (en vertu) de son contenu juridique.

A toi appartiennent : ton quart des trois monuments funéraires⁹,

et ton quart des trois enclos qui sont à ^o/₁ leur entrée et qui forment leur (limite) est,

et ton quart des trois magasins qui y sont inclus,

et ton tiers de l'appentis¹³ qui y est inclus,

et ta part des chapelles dont ^p/₁ les voisins sont énumérés ci-dessus,

et ta part de ta [.....] de la pension alimentaire et de tous biens ^q/₁ appartenant aux personnes dont les noms sont inscrits ci-dessus, conformément à ce qui est écrit ci-dessus,

au sujet desquels [la dame] Taoua, fille de Padiimhotep, dont la mère est Shemti,

^r/₁ ma mère, ta mère, m'a fait un [écrit] de paiement en l'an 8, 4^e mois de *Peret* du roi vivant [éternellement],

alors que j'ai fait acte d'adhésion sur l'écrit en question,

et que tu as des droits sur moi ^s/₁ en vertu de l'acte d'adhésion que j'[ai fait] sur l'écrit en question et (en vertu) de [son contenu juridique];

[je n'ai aucune revendication] au monde à faire valoir contre toi [en ce qui] les [concerne], à partir de ce jour et à jamais;

celui qui engagera une action contre toi à leur sujet ^T en mon nom, je ferai en sorte qu'il s'éloigne de toi, obligatoirement et sans délai;

¹¹ ^A [.....] ⁹⁷ l'enterrement ^T habitants(?) ¹ [de « La-Akhi-de-la-queue-du-crocodile » ¹⁸, de « la-[Garde]-du-nord » ³³, et de l'« Arsenal », ^B les [.....]. (?) et les maisons des personnes dont les noms sont inscrits ci-dessus [..... ^C] ⁹⁷ ta part de ces biens, conformément à ce qui est écrit ci-dessus.

Personne au monde n'a le droit de les payer en mon nom [.....]

Celui qui (?) paierait [.....] un enterrement (ou) un enterrement de jeune serviteur ⁹⁸, faisant partie des villages-de- ^D revenus ^{17 bis} susmentionnés et des maisons des personnes dont les noms sont [inscrits ci-dessus,

celui qui vien]dra en leur nom, celui qui les paierait à quiconque au monde en mon nom,

alors que je ne t'aurai pas payé ta part en eux conformément à ce qui est écrit ci-dessus,

je ^E ^I te donnerai 100 deben, ce qui fait 500 staters, soit 100 deben pour l'enterrement, dans les 5 jours à partir du jour en question;

tu peux me poursuivre (en justice) pour que je paie(?) ta part de l'enterrement [..... ^F ^I]

Je n'ai pas le droit de m'approprier un enterrement (ou) un en[ter]rement¹ de jeune serviteur.

Personne(?) n'a le droit de [. . . ^G ^I] ⁹⁹, faisant partie des villages-de-revenus susmentionnés et [des maisons des] personnes [dont] les [noms] ^H ^I sont inscrits ci-dessus, [à l'exception ¹⁰⁰ des maisons dont font partie les] pensions alimentaires susmentionnées.

S'il arrive [que je m'approprie(?)] un enterrement (ou) un [enter]rement de jeune serviteur (ou) que quiconque se (l')approprie en mon nom, (enterrement) ^I faisant partie [des vil]lages-de-revenus susdits et des maisons des personnes dont les noms sont inscrits ci-dessus, à l'exception des ^K ^I maisons dont font partie les pensions alimentaires susmentionnées,

je te donnerai [100 deben, soit 500 staters, soit 100 deben] ¹⁰¹, dans les 5 jours qui suivent le jour en question.

Tu peux ¹/₁ me poursuivre (en justice) pour que je les paie pour (?) l'enterrement en question, [à l'exception des maisons dont] font partie les pensions alimentaires susdites, dans les deux jours qui suivront le ^M/₁ [jour en question(?)].

Je n'ai pas le droit de m'élever contre ton mari ou ton fils . . . (?) ¹⁰² en ce qui concerne la part de ton revenu et les revenus à moi ^N/₁ et à toi en indivision, susmentionnés, faisant partie des maisons où sont incluses les pensions alimentaires susdites.

Personne au monde n'a le droit de s'élever contre toi en mon nom.

S'il arrive que je m'élève contre ton mari ou ton fils . . . ⁰/₁ . . . (?) ¹⁰³ en ce qui concerne la part de ton revenu et des revenus qui sont à moi et à toi en indivision, (ou) que [quiconque] au monde s'élève [contre] toi en mon nom, faisant partie des maisons où sont incluses les pensions alimentaires ^P/₁ susmentionnées, je te donnerai 100 [deben], ce qui fait 500 staters, soit 100 deben [dans les 5(?) jours], à partir du [jour] en question.

Tu peux me poursuivre (en justice) pour faire en sorte ^Q/₁ qu'on (les) partage ¹⁰³, obligatoirement et sans délai.

Je n'ai pas le droit de m'élever contre toi [.] ¹/₁ ¹⁰⁴ pour faire en sorte que soit payé le revenu-šš·t ¹⁰⁵ des maisons ^R/₁ où sont incluses les pensions alimentaires susmentionnées;

personne au monde n'a le droit de s'élever contre toi [en mon nom](?).

S'il arrive que je m'élève contre toi ou que quiconque ^S/₁ au monde s'élève contre toi [.] ¹⁰⁴ je te donnerai [100] deben, ce qui fait [500 staters, soit] 100 deben, dans les 5 jours à partir du jour en question.

Tu peux me poursuivre (en justice) pour faire en sorte que soit ^T/₁ payé leur revenu-šš·t ¹⁰⁵ obligatoirement et sans délai.

Toute personne au monde

¹²/₁ ^A/₁ [qui engagerait une action] ¹⁰⁶ contre toi [.], selon les parts susmentionnées [.] inscrit ci-dessus, sans faire ^B/₁ de pro[cès(?)] la part [.] ¹⁰⁷ la part, contre toi, obligatoirement et sans délai.

Si quelqu'un [engageait une action contre toi ^C/₁] au nom de Tcha-[nakaou]enimou fils de Pasherentpah, dont la mère est Herankh, ton père, [en ce qui concerne (?) les maisons où sont incluses les pensions alimentaires] [dont la nomenclature est] donnée ci-dessus, conformément à ce qui est écrit ci-dessus,

tu produirais l'écrit de renonciation ^p qu'a fait Tchanakaouenimou, fils de Pasherentah, ton père, [et ...] la dame Taoua, fille de Padiimhotep, ta mère, afin d'établir mon droit en lui;

s'il arrive que tu ne produis pas l'écrit de renonciation en question pour ^b établir mon droit en lui dans les 10 ¹⁰⁸ jours à partir du jour en question,

tu me donneras 100 deben, ce qui fait 500 staters, soit 100 deben, dans les 2 jours [et je pourrai te forcer ^f] à le produire afin d'établir [mon] droit en lui, [obligatoirement et sans délai.

S'il arrive que se produit le [...] ^g [...] l'écrit en question ...
 tu as des droits sur moi¹ [(?) [...]
^h] ¹⁰⁸ du roi vivant éternellement, en ce qui concerne le tiers¹ du
 [...], de la pen[sion alimentaire, de Padiimhotep, mon père,
 qui est préposé à la nécropole de Memphis¹, et (en vertu) de son contenu juridique.

Tu as des droits sur moi en vertu de l'écrit de renonciation [que j'ai fait en ta faveur, en] l'an 8, 4^e mois de *Peret* du roi vivant éternellement, et (des droits) sur ^k la part de tous les biens appartenant à la dame Taoua, [fille de Padiimhotep], ma mère, ta mère et (en vertu) de son contenu juridique.

^l Tu as des droits sur moi en vertu de l'acte d'adhésion que j'ai fait sur l'écrit [de renonciation(?) qu'a fait en ma faveur](?) [la dame¹ Taoua, fille de Padiimhotep ma mère, ta mère, en l'an [8, 4^e mois de *Peret* ^m, du roi] vivant éternellement, en ce qui concerne ta part de tous les biens qui lui appartiennent et de ceux qu'elle acquerra, et (en vertu) de son contenu juridique.

Tu as des droits sur moi en vertu de l'autre écrit de renonciation que [j'ai fait en ta faveur¹ en l'an 8, 4^e mois de *Peret*, du roi ⁿ vivant éternellement,

en ce qui concerne (?) les chapelles, les revenus, les pensions alimentaires et tous biens appartenant au chancelier du dieu Tchanakaouenimou fils de Pa[sher]-entah, dont la mère est Her^oankh, ton père, puisqu'il a fait un écrit d'alimentation en faveur de la dame Taoua, fille de Padiimhotep, dont la mère est Shem[ti], ma mère, ta mère, en vertu du contenu juridique (de cet écrit).

J'ai des droits sur toi, en vertu de l'écrit ^p de renonciation que tu as fait en ma faveur en l'an 8, 4^e mois de *Peret*, du roi [vivant éternellement
] en ce qui concerne(?) tous les biens appartenant à la dame Ta^ooua, fille de Padiimhotep, dont la mère est Shemti, ma mère, ta mère, et (en vertu) de son contenu juridique.

J'ai des droits sur la dame Taoua, fille de ^R Padiimhotep ma mère, ta mère, en vertu de l'acte d'adhésion qu'elle a fait sur l'écrit en question et (en vertu) de [son contenu juridique.

J'ai] des droits sur toi en vertu de l'acte d'adhésion que tu as fait sur l'écrit de ^S paiement qu'a établi [en ma faveur la dame Taoua], fille de Padiimhotep, [ma mère,] ta [mère, en l'an 8, 4^e mois] de *Peret* du roi vivant éternellement, et (des droits) sur ma part ^T de tous les biens qui lui appartiennent et de tous ceux qu'elle acquerra, en vertu du contenu juridique (de cet acte d'adhésion).

J'ai] des droits sur toi

¹³ ^A [en vertu de l'écrit(?)] que tu as fait en ma faveur en l'an 8, [4^e mois de *Peret* du roi vivant éternellement] en ce qui concerne (?) le revenu, la pension alimentaire, tous ^B les biens appartenant [à Ptahmaakherou] mon père, et en vertu [du contenu juridique (de cet écrit)], alors que la dame Taoua, fille de Padiimhotep, ma mère, [ta mère, a fait acte d'adhésion sur l'écrit (?) . . . ^C] en question.

Tu n'as [pas] le droit de t'élever contre moi pour faire en sorte que l'on paie le revenu-*šš·t* ¹⁰⁷ de l'appentis ¹³ susnommé, à partir de ce [jour et à jamais.

Je n'ai pas] le droit de m'élever contre toi pour faire en sorte que l'on paie le revenu-*šš·t* ¹⁰⁷ de l'appentis ^D ¹³ susnommé, à partir de ce jour et à jamais.

Alors la dame Taoua, fille de Padiimhotep, dont la mère est Shemti, mère de la dame Shemti, fille de Tchanakaouenimou et d'Imhotep, fils de Ptahmaakherou, son frère utérin¹ ^E, les deux personnes susnommées, déclare :

« J'agirai conformément à toutes les paroles ci-dessus; mon cœur en est satisfait. Je suis éloignée de toi en ce qui concerne tous les biens susmentionnés, conformément à tout ce qui est écrit ci-dessus.

« J'agirai conformément à toutes les paroles (inscrites) ci-dessus.

Mon cœur en est satisfait.

[Je] suis éloignée de toi en ce qui concerne tous les biens susmentionnés, conformément à tout ce qui est écrit ci-dessus.

Ils sont à toi . . . (?) [. ^F à partir de] ce jour et à jamais.

Celui qui engagerait une action contre toi à [leur] sujet [en mon(?) nom], je ferai en sorte qu'il s'éloigne de toi [obligatoirement et sans ^G délai],

alors qu'Imhotep, fils de Ptahmaakherou et la da[me Shemti, fille de Tchana-
kaouenimou, ^{II} sa sœur] utérine, mes enfants, ont des droits sur moi en vertu de
l'écrit de paiement [que j'ai fait en l'an 8, 4^e mois de *Peret*] du roi vivant éternel-
lement, et (en vertu) de son [contenu juridique] ^I, et de l'acte d'adhésion que
[j']ai fait sur l'écrit [.....] en l'an 8, 4^e mois de
Peret (du) roi ^K vivant éternellement;

et j'agirai à ton égard [conformément à lui (?)...] . . .

A signé, fils de]-Ise.

COMMENTAIRE

- 1 Le document a été émis entre le 9 Mai et le 7 Juin 197 av. J.C. d'après les tables de Skeat, *The Reigns of the Ptolemies*; cf. Pestmann, *Chronologie démotique*, p. 45 et p. 129, n. 29; Ijsewyn, *De Sacerdotibus*, p. 38, n° (89) cite par erreur sous le n° 3266 le P. Louvre 2408, qui est de la même date et se rapporte aux mêmes biens.
- 2 Première apparition de cet épithète dans la titulature d'un des Ptolémées, si l'on se réfère à la liste donnée par Pestmann, *o.c.*, p. 161-162; et cf. p. 41-42 : en dehors de l'épithète *p³ ntr ntj pr*, « le dieu qui apparaît », attesté à partir de 199-98, Ptolémée V reçoit parfois celui de *ḥwkrts* (ἐὐχαριστος) et de *ntj ir md-t nfr-t* (et var.), « qui fait le bien » (*o.c.*, p. 42, n. i, qui renvoie à Parker, *JARCE* 3 (1964), p. 92). *p³ nb šp* est peut-être une tentative maladroite pour traduire ἐὐχαριστος; cf. Liddel-Scott-Jones, *Dict.* p. 738 b, sens 1^{er} « agreeable », adv. « happily »;
- 3 Les lectures faites ici diffèrent en quelques points de celles données par Ijsewyn; *Sytlkš* est presque sûr (*t* et *k* y sont faits de façons très légèrement différenciées); *šrts* ou *šrtš* est douteux, mais *šršys* (Ijsewyn, *l.c.*) semble tout à fait exclu; on connaît déjà une *šrtš* : cf. Ijsewyn, *o.c.*, p. 52, n° 137 b (*ARETE* (?), fille d'Héraclite, athlophage en 165/49, P. Louvre 10440 bis).
- 4 La restitution est faite d'après la l. 13 (G) où le nom est écrit clairement. Le même personnage est cité dans P. Leyde 373 b et c (204-3 av. J.C.), P. Louvre 2408 (197 av. J.C.) et d'autres documents se rapportant aux biens de la même famille. L'ordre de succession de ces divers actes a été analysé par Sethe-Partsch, *Bürgerschaftsrecht*, p. 726 à 731, et l'arbre généalogique donné *ibid.*, p. 728, n. 2.
- 5 La fin du nom est restituée d'après la l. 2 (L).
- 6 Cf. Sethe, *Bürgerschaftsrecht*, p. 726, n. 3; le déterminatif est peu clair; peut-être faut-il lire *Šmtj-t*, ce nom sans doute formé sur celui de la déesse *Šmḥj-t* (*Wb.* IV, 471, Belegst. 10 et Ranke, *PN* I, 327, 23 et 24).
- 7 La fin du nom est restituée d'après la l. 13 (D). Sethe, *o.c.*, p. 728, lit. *Tji . . .emou*; Sur les formations du type *ḥj* + divinité + *im-w*, cf. Spiegelberg, *ZÄS* 64, 84-85, et Ranke, *PN* I, 387 12, 14 sq.
- 8 Le nom de la mère de Shemti est orthographié ici  à la différence des autres exemples de ce texte où il est écrit ; il s'agit bien cependant du même nom.

- 9 *k3(r)*, « monument funéraire » ou, comme le traduit Sethe, *o.c.*, p. 735 (P. Leyde 374 a, l. 8), « chapelle », est écrit ici . Voir un exemple plus clair, l. 1 (O); le déterminatif a presque la forme d'une pyramide. Aux références données pour ce mot par Pestmann, *OMRO* 44, p. 11, n. 6, il faut ajouter P. Louvre 2412, l. 3 (*Corpus Pap.*, pl. IV, n° 5) et surtout P. Louvre 2409, l. 2 (*in fine*) où l'on note la présence du *r* : . Il s'agit donc bien de l'ancien *k3r* (*Wb.* V, 107), nom masculin, dont le *r* final est tombé dans la plupart des exemples en démotique, et non de *g3* (*Demot. Glossar*, p. 570, ancien *g3j-t* (*Wb.* V, 150) auquel le rattache par erreur Pestmann (*l.c.*); le mot *g3* est d'ailleurs employé dans P. Louvre 3266, l. 8 (R), et orthographié différemment.
- 10 Le titre est à restituer d'après le passage parallèle l. 1 (Q); voir les exemples du même nom écrits plus clairement *infra*, l. 1 (Q), l. 4 (A) et (C) (ce dernier exemple est en partie détérioré par une lacune) et dans P. Louvre 3267, l. 5 (fils du contractant A).
- 11 *ntj hr r3-w* est plus clair dans la même expression l. 4 (N), *infra*; *3rb* est sans doute une cour d'entrée, entourée d'un mur, assez vaste pour contenir les trois « magasins » ou « réserves » (*pr h3d*), et « l'apprentis » (cf. n. 13).
- 12 Restitution faite d'après le passage correspondant de la l. 4 (N); pour la variante curieuse de *pr-h3d*, cf. *infra*, n. 49.
- 13 Lit. « (partie) demi-couverte »; cf. la même expression *infra* l. 10 (O), plus clairement écrite. Cf. Thompson, *A Family Archive from Siut*, p. 44, n. 29, auquel renvoie Erichsen, *Demot. Glossar*, p. 592.
- 14 Lit. « alors que tu t'es écrié sur l'écrit en question ». *3s* a ici et dans tous les contextes similaires le sens particulier de « déclarer » et fait allusion à la « déclaration d'adhésion » au contrat fait par une tierce personne; voir à ce sujet le chapitre de Sethe-Partsch, *Bürgschaftsrecht*, p. 683 sq. (en part. p. 704). *n rn-f* est écrit plus clairement un peu plus loin, l. 1 (O); le signe *f* est réduit ici à un point (la tête du serpent), comme il arrive fréquemment.
- 15 *iw-i m-s3-t*, lit. « je suis derrière toi »; la portée de cette expression découle du sens de *m-s3*, toujours utilisé dans les textes juridiques pour indiquer l'hostilité, la réclamation possible; voir le commentaire de Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 5. Ici, la situation est la suivante : la mère a fait un partage en l'an 8, entre ses deux enfants; la sœur a fait acte d'adhésion (*3s*) sur ce document, reconnaissant ainsi les droits de son frère; en conséquence, il peut « exiger d'elle » (*iw-i m-s3-t*) dans l'avenir, qu'elle respecte ces droits; on trouvera plus loin la réciproque : *iw-t m-s3-i*, « tu peux exiger de moi (que je reconnaisse tes droits) » ou « tu as des droits (à faire valoir) sur moi », faisant allusion à l'acte d'adhésion fait par le frère au même partage.

P. Louvre 3267, V, 10 : p^3 tš Wnhm

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

P. Innsbruck, I, 8 : [p^3] tš n Wnhm (cf. Sethe, *Bürgschaftsrecht*, p. 738)

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

[𐎢𐎠𐎢𐎠]𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

P. Louvre 3264 ter, 5 : p^3 tš Wnhm

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

Stèle hiéroglyph./demot. Caire 31099, 5 (Spiegelberg, *CGC, Die demot. Denkmäler I*, p. 29; le passage est en lacune dans Spiegelberg et visible sur la seule copie de Brugsch, *Thes. V*, p. 892; il correspond aux l. 1-2 du texte hiéroglyphique cité *infra*).

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

(= Brugsch, *Thes. V*, 892)

P. Bibl. Nat. 215, verso d, l. 3 (cf. Spiegelberg, *Die sogenannte Demot. Chronik, Demot. Studien 7*, p. 142 = *Glossar* n° 609) cite :

hw-t ntr Wnhm, « le temple d'Ouenkhem », parmi les trois temples exemptés des mesures de restrictions (les deux autres sont : le temple de Memphis et celui de Pr-Hp-... (?); Spiegelberg propose de lire Pr-Hp-nb-'Iwnw; l'examen de l'original ne permet pas de confirmer cette hypothèse).

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

Demot. Todtenbuch, II, 6 (cf. Lexa, *Das demot. Todtenbuch der Pariser Nationalbibliothek, Demot. Studien 4*, p. 14); Wnhm correspond dans le texte hiéroglyphique à

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠

Les exemples hiéroglyphiques laissent apparaître un t final : Wnhm-t est cité dans la stèle Brit. Mus. 378, l. 3 (Sharpe, *Eg. Inscr. Brit. Mus. I*, pl. 27, Bergmann, *RT 9*, 53), dans le titre : sh n s³ tpj nb hw-t ntr n Wnhm-t, « scribe de toutes les premières phyles du temple d'Ouenkhem » 𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠 et dans la stèle Caire 31099, l. 1-2 (citée *supra*), dans le titre mr w'b hw-t ntr Wnhm-t, « chef des prêtres w'b du temple d'Ouenkhem ». 𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠 (cf. Spiegelberg, *CGC, Die demot. Denkmäler I*, p. 30).

Les diverses hypothèses émises depuis l'époque de Brugsch au sujet de ce toponyme justifient ce long exposé des sources et le nouvel examen qui en est fait par Yoyotte (cf. *supra*, p. 1-10). Spiegelberg a en effet tenté de voir dans *Wnhm*, tantôt une variante orthographique de *Hm*, « Létopolis » (Cf. *RT* 26, 147, n. 1); tantôt une « Hermopolis parva » (*Die sog. Demot. Chronik*, p. 142). Mais Létopolis est orthographié d'une façon très différente en démotique dans la stèle Caire 31099. Qu'un toponyme soit écrit de deux façons nettement différenciées dans le même texte en démotique est peu vraisemblable. Les deux toponymes, *Wnhm* et *Hm* « Létopolis » apparaissent sous des orthographes différentes aussi dans la stèle du Brit. Mus. 378. C'est ce qu'a bien vu Otto (*Eine memphitische Priester Familie des 2. Jh. v. Chr.*, dans *ZÄS* 81, 116) : « Da der Name (*Wn-hm-t*), soweit ich sehe, niemals mit *Hm*, Letopolis, in Titeln variiert, ist er wohl von diesem Namen zu trennen, wenn auch die Wahrscheinlichkeit dafür spricht, dass er ebenfalls im Gau von Letopolis zu suchen sein wird ». En fait, les *P. Louvre* (cités *supra*) et le *P. Innsbruck* nous apportent des précisions qui obligent à chercher *Wnhm* sur le territoire même de Memphis, et non dans le nome létopolite (cf. Yoyotte, *supra*, p. 6-9).

- 21 La restitution dans la lacune est rendue impossible par l'absence de parallèle.
- 22 C'est peut-être le même village qui est cité sous la forme abrégée *T3-^hh-ms* à la l. 6 (B); dans ce cas, sa position nous serait approximativement connue, puisque le passage en question semble indiquer, en dépit des lacunes, que le « Sanctuaire de naissance » est situé « contre une digue » . . . et « sur le chemin de Memphis »; peut-être s'agit-il d'une sorte de volière où l'on élevait les oiseaux sacrés du dieu Thot.
- 23 On distingue peut-être encore des traces du mot *sp* « reste », dans la lacune; le sens reste très incertain.
- 24 La transcription en caractères hiéroglyphiques de ce nom de profession est très probablement . Revillout (*Rev. ég.* 2 (1882), p. 34) traduisait « artistes »; Sethe dans un passage étroitement parallèle du *P. Innsbruck*, l. 9 (cf. Sethe-Partsch, *Bürgerrechtsrecht*, p. 739): « Handwerker »; les deux traductions sont vraisemblablement dues à une lecture *hmmw*. La graphie plus ligaturée du *P. Innsbruck* permet le rapprochement avec les exemples du même mot dans les cautionnements démotiques de Lille (cf. F. de Cenival, *Cautionnements démotiques du début de l'époque ptolémaïque*, thèse de 3^e cycle, sous presse chez Klincksieck). Il y apparaît dans plusieurs cas en rapport étroit avec le « travail de la bière » (*wpj* (n) *hmk*) ce qui avait incité à voir dans ce terme la désignation d'un métier lié à la profession de brasseur, et à rejeter la lecture *shhj*, « tisserand » proposée par Sottas dans les documents similaires de Lille (cf. Sottas, *P. démot. de Lille*, p. 33). En outre, au verso de certains documents

de Lille, on rencontre comme équivalent grec un sigle interprété par Bingen (*CdE* 41/82, p. 398) comme l'abréviation probable de *zytopoios* « brasseur ». Les exemples des P. Louvre réunis ci-dessous apportent de nouveaux éléments au dossier de ce mot; on le rencontre en effet dans les expressions :

... (?) *s-hnk*, « ..., homme de la bière » (*P. Louvre* 3266, 9(B))

𐎓𐎕𐎗𐎕

... (?) *s-mrk*, « ..., homme du vin mêlé » (*P. Louvre* 3266, 9 (C))

𐎓𐎕𐎗𐎕

Enfin dans *P. Louvre* 3267, 8, on trouve cités successivement : les ... (?) 𐎓𐎕𐎗𐎕
les marchands (*šwtj·w*),

les ... (?) *°d(?)*, « ... de graisse(?) », cités aussi dans *P. Louvre* 3266, 3 (K) :

𐎓𐎕𐎗𐎕

𐎓𐎕𐎗𐎕

Le groupe initial est bien le même que dans les exemples illustrés ci-dessus, mais il lui manque le déterminatif habituel *ⲁ*, qui est rejeté ici à la fin de l'expression. La lecture *wdpw* (cf. *Wb.* I, 388) semble possible et même probable pour 𐎓𐎕𐎗𐎕. Le mot, encore courant dans l'écriture hiéroglyphique à l'époque ptolémaïque, n'est pas réservé exclusivement au domaine des boissons (cf. l'exemple d'un *wdpw n °t iwf*, *Wb.* I 388, 3). Il n'est cependant pas attesté, jusqu'à présent, en démotique.

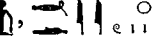
- 25 *sdm n3 hb·w*, *sdm °š n p3 bjk* : titres en rapports avec le culte des animaux sacrés de Thot et d'Horus; ils doivent correspondre selon les cas aux titres grecs ibiobosques, hiérakobosques, ibiotaphos et hiérakotaphos; voir Otto, *Priester und Tempel* I, p. 111 sq.; 268 sq.; et *Pros. Ptol. III*, p. 205, n. 6925; selon Preisigke-Spiegelberg, *Die Prinz-Joachim Ostraka, Griech. u. Demot. Beisetzungsurkunden für Ibis- und Falkenmumien aus Ombos*, p. 25, le travail des taphoi, qui s'occupent des enterrements d'oiseaux sacrés, aurait été accompli aussi par les boskoi; cf. J. Monnet-Saleh, *Les Antiquités ég. du Musée de Zagreb*, n° 45, statuette de bronze dédiée par un 𐎓𐎕𐎗𐎕. Le sacre annuel du faucon vivant et le culte dont il fait l'objet a été décrit par Alliot, *Le culte d'Horus à Edfou au temps des Ptolémées*, p. 89-91 sq. Voir aussi l'organisation de la fauconnerie d'Athribis d'après la statue de Djedher dans Jelin-kova-Reymond, *Les inscriptions de la Statue guérisseuse de Djed-Her-le-Sauveur*, *IFAO, BdE* 23, p. 117-119, § 9. Les « hommes d'Anubis » sont souvent cités dans les documents memphites, cf. *JEA* 45, 64; peut-être faut-il y voir les « embaumeurs ».

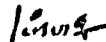
26 L'expression est endommagée ici et dans l'exemple parallèle l. 2 (R), par une lacune; le déterminatif du deuxième mot semble être celui de l'argent; le premier est peut-être *h·t*, lit. « corps »; cf. Griffith, *Ryland III*, p. 228, n. 3 (P. Ryl. 9, 7, 8 dans l'expression *h·t·w rmt*, « famille », cf. p. 81, n. 3).

27 Restitution faite d'après la l. 3 (A et Q).

28 Restitution faite d'après le parallèle l. 3 (B); le mot est orthographié sans *h* initial dans P. Innsbruck, l. 10 (cf. Sethe-Partsch, *Bürgschaftsrecht*, p. 739). Son sens exact, comme celui du mot suivant (n. 29) n'est pas connu.

29 Cf. le même mot dans P. Louvre 3267, l. 11; dans P. Innsbruck cit. *supra*, n. 28, l'ordre d'énumération des divers revenus est différent : *šm'3* précède *gjl* (absent ici) et (*h*)*wh·t*, suivi de *wš n pš*, lit. « absence de partage »; les trois premiers mots sont des hapax.

30 Ce mot *šdj*, employé régulièrement au singulier dans P. Louvre 3266, est à transcrire  var.   On le trouve dans les exemples suivants :

P. Louvre 2429 bis, 2 (an 13 de Ptol. I) : 

P. Louvre 2409, 5 :  var. 

P. Louvre 3267, 11 : 

P. Louvre 3266, 2 (H) :  ; 3 (C) :  ; 4 (B) : 

Dans P. New-York 388, 4 (Reich, *Mizraim I*, p. 121, pl. 12) il est orthographié  et dans P. Innsbruck, l. 10 : . Il est à distinguer de *štj* « revenu » utilisé fréquemment dans l'expression *dmj n štj* « village de revenu », et toujours écrit avec  initial : cf. P. Louvre 2409, 3  et *infra*, n. 99.

šdj est sans doute à rapprocher du verbe *šd* (*Wb.* IV, 562, Bel. 9 « apporter » (à un dieu); les apports *šdj* semblent provenir des champs, si l'on en croit des passages comme P. Louvre 2438, 6-7 (Reveillout, *Chrest.*, p. 262 a : *t3j(i) wpj w3h-mw . . . n3j-s šdj·w sh·t hn' p3j-s inj·w p3 dmj*, « ma fonction de coachyite . . . , ses apports des champs et ses apports du village »), P. Innsbruck, l. 10 (Sethe-Partsch, *o.c.*, p. 739) cite à la suite des revenus (*h*)*wh·t*, *šm'3* (cf. *supra*, n. 28 et 29) et des « revenus indivis » (*wš n pš*) les revenus *šdj inj* (lu *mhn* par Sethe) et *ihj* (cf. note suivante).

31 *ihj·w* est rendu dans un P. bilingue par *προσπιπ[τοντ]α*; cf. Griffith, *Ryl. Pap.*, p. 319 (P. Berlin 5507, 7-8, 9 = P. Leyde P/25). Plus fréquemment employé que *šdj*,

il apparaît, en dehors des exemples cités *supra*, dans P. Caire 30617,4 (cf. Jelinkowa-Reymond, *Rev. Int. des Droits de l'Antiquité*, 3^e série I (1954), p. 33, n. 28) : p^3 inw , p^3 k , p^3 ihj , n^3 $hnj\cdot w$, $h\bar{d}$, $pr\cdot t$ $nb\cdot t$ « l'apport- inw , la ration, l'apport ihj , les apports- $hnj\cdot w$, tout argent et tout grain »; P. Caire 30620, 8 : p^3 k , p^3 ihj , p^3 hnj ; à comparer avec *Edfou* XVI, *Mammisi*, p. 70, IV.

32 T^3 - $^h j$ - Hr - $^t Itm$; cf. la graphie de $^t Itm$ dans P. Caire 31168 II, 11 (Spiegelberg, *CGC, Die dem. Denkmäler* II, p. 267-268 et pl. 107). Ce même village est appelé T^3 - $^h j$ - t dans P. Louvre 3268, l. 6, où dans un passage parallèle, les deux villages T^3 - $^h j$ - t et T^3 - $whrj$ sont dits, comme ici, situés « sur le terrain neuf de Ptah, le . . . (?) du centre de Memphis » (voir *infra*, n. 34 et Yoyotte, *supra*, p. 2, n. 6).

33 T^3 - $whrj$ « L'Arsenal »; cf. *Wb.* I, 355, 10; le P. Louvre 3268 cité *supra* (n. 32) le nomme « village de revenu de prêtre lecteur »; voir aussi P. Louvre 3264 ter, l. 6 et P. Innsbruck, l. 8, qui le situent, avec le village précédent, « sur le terrain neuf de Ptah » (voir *infra*, n. 34). Il s'agit sans doute d'une survivance d'un ancien chantier de constructions navales. Sur l'activité de port fluvial de Memphis à l'époque ptolémaïque, cf. Cl. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, p. 351, n. 2.

34 t^3 $m^3 j$ Pth p^3 . . . (?) hrj - ib Mn - nfr , « le terrain neuf de Ptah, le . . . (?) du centre de Memphis ». Le mot laissé sans transcription ressemble ici à la préposition hr et l'on pourrait croire à une dittographie; mais les passages parallèles des P. Louvre 3268, 6 et 3264 ter, 6 offrent une graphie différente, dans laquelle Yoyotte propose avec raison de reconnaître le mot w , « district, région » écrit  (et  dans P. Louvre 3266, 2 (O); le mot w ne semble avoir été reconnu en démotique que dans l'exemple proposé avec réserves par Griffith, dans P. Ryland IX, 17, 2 (cf. *Ryl. Pap.*, p. 243, n. 8). L'hypothèse est séduisante, et il s'agirait alors de la toparchie médiane, où sont situés les deux villages : « La-Akhi-de-Heriatoum » et « L'Arsenal », tandis que « Le Quartier-des-Grecs » serait à localiser dans la toparchie nord de Memphis (cf. Yoyotte, *supra*, p. 3-4).

35 Restitué d'après la l. 2 (F).

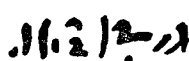
36 Cf. le passage parallèle, l. 2 (F), avec la variante r $^s t$ (hr) p^3 sh n rn - f ; la préposition hr est sans doute à sous-entendre également ici; elle est écrite dans les autres exemples; cf. l. 1 (N).

37 Cf. Pestmann, *OMRO* 44 (1963), 14, n. b.

38 Peut-être s - nhh , « huilier ».

39 Peut-être H^c - w - sw - n - $^t Imn$.

- 40 Cf. *supra*, n. 24; il s'agit probablement d'un artisan exerçant sa profession dans un bâtiment dédié à Ptah. On serait tenté de lire : . . . (?) 'd n t³ pwj·t (?) Pth. Sur le nom de métier laissé ici sans transcription, cf. *supra*, n. 24.
- 41 Ou « la batelière » (?); le nom propre est peut-être à lire Tj·n·t-B³st·t·iw.
- 42 Peut-être le même nom, orthographié avec un m initial, plus loin en (M), cf. n. 44 *infra*.
- 43 Cf. Botti, *Acta Orientalia* 25, 193, n. 2 (P. Florence 8699, l. 9).
- 44 Probablement Tj·n·t-m³·t, écrit Tj·n·t-mtr; cf. *Demot. Glossar*, p. 192, *in fine*.
- 45 Pr-grg-'Inpw (pour P³-grg-'Inpw, « La-Fondation-d'Anubis »), lu Pr-'Inpw, « l'Anou-bieion » jusqu'à présent, cf. Jelinkova-Reymond, *JEA* 45, 64-65, n. 8; le signe grg semble clair ici et dans P. Louvre 3268, l. 4 et 5. Il figure aussi, un peu au-dessus du signe pr, dans P.B.M. 10075, l. 1 (*JEA* 45, pl. 5, cf. *ibid.* p. 65, n. 8).

 (P. Louvre E 3266, 3 [N])  (P. Louvre E 3268, 5).

- 46 Probablement Pr-Wsjr-Hp, « le Sérapeum ».
- 47 Voir le même titre dans Thompson, *A Family Archive from Siut*, p. 23, n. 100 (lu mr pr tk·w); cf. *infra*, n. 60, où est cité un boulanger de Ptah.
- 48 Il faut sans doute restituer : [ntj hn p³ s'nh n w³h mw] « [qui font partie du revenu alimentaire du coachyte] » . . .
- 49 Peut-être faut-il lire r³ pr hq (cf. r³ dans ntj hr r³·w, « qui sont à leur entrée », l. 10 (O)), « ensemble de magasins », qui désignerait les trois magasins construits dans l'enclos dont il est question plus haut (l. 1 (K)); l'expression n'est cependant pas attestée en démotique.
- 50 Plutôt que n³ km·w, « les Noirs », désignant les taureaux sacrés, il faut sans doute lire t³ km(·t), qui serait, selon Chassinat (*Le Mystère d'Osiris au mois de Khoiak*, I, p. 175-9) un collectif féminin désignant les troupeaux de taureaux et de vaches sacrés nourris dans plusieurs temples (Athribis, Memphis, Hermonthis, Héliopolis); le nom se rattache à la racine km « noir » mais aurait été détourné de son sens primitif, puisque les taureaux de Min thébain et de Montou d'Hermonthis étaient blancs (et vraisemblablement le troupeau entier); cf. *o.c.*, p. 177, n. 1. Sur la tombe du « Noir », p³ '·wj htp n p³ km, cf. Max Guilmot, *CdE* 37 (1962), 366, qui renvoie à Reich, *Mizraim* I, 48-49, cf. *ibid.* p. 84-85. Le déterminatif est celui de la peau,

suivi du pluriel. Voir aussi le nom propre *P3-km* (*infra*, l. 5 (G-H)). L'expression *n3 rmt-w t3 km(-t)* désigne soit les desservants de l'édifice ou de l'enclos où l'on élevait les troupeaux, soit les habitants du quartier où ils étaient situés.

51 Probablement *T3-šm'j-t*, « La chanteuse »; cf. ce nom clairement écrit *infra*, l. 9 (A).

52 Lisible sur l'original.

53 Probablement *Pn-Pth*.

54 « Le Noir », cf. *supra*, n. 50.

55 Lit. « la maison de travail » ? mais il pourrait s'agir plutôt d'un nom de fonction, le personnage cité à la suite de celui-ci étant dit *mj nn* « exerçant la même profession »; peut-être s'agit-il d'une orthographe de *wp-t* « messenger »; cf. *Dem. Glossar*, p. 85, *in fine*. Le nom propre qui suit, en partie effacé, est peut-être à lire *Wmnfr*, fils de *Hr-* (?).

56 On serait tenté de lire *Hr-m-hb*; l'écriture diffère cependant de celle habituellement employée dans ce document; voir par exemple l. 5 (R), après *s n grppj*. Peut-être faut-il lire *Hr-Hp* (?).

57 *s iwš*, « le fabricant (ou : le marchand) de résine »; le mot *iwš* (parfois orthographié *šwš*) apparaît dans les contrats d'association religieuse; voir par exemple P. Lille 29, 3, 4; P. Caire 30605, 8 (lu *iw-t* par Spiegelberg, *CGC, Die dem. Denkm.* II, p. 19); 30619, 6.

58 Peut-être *S3-Nj-t*.

59 Ou de « l'éleveur de pigeon (?) »; voir *infra*, n. 66; les traces sont suffisantes pour restituer ce titre qui apparaît *infra*, l. 6 et dans P. Louvre 3267, IV, 13; dans ces deux derniers exemples il est suivi de l'expression *rmt p3 hrhr* « homme (ou : habitant) de la ruine » (?); le dernier mot désigne peut-être un quartier.

60 Cf. *supra*, n. 47; la « boulangerie » devait dépendre du temple de Ptah; sur l'existence de boulangers des temples, cf. F. Dunand, *Une plainte de Pastophores*, *CdE* 44, 1969, p. 307, n. 1.

61 Le déterminatif du mot *hj* n'est pas clair; « l'homme de la hauteur » désigne-t-il un habitant de la montagne?

- 62 Probablement *sdm n3 hb-w* « serviteur des ibis » cf. *supra*, n. 25; le même personnage est aussi « préposé au lieu de naissance », sans doute une volière où l'on élevait les animaux sacrés de Thot.
- 63 Le passage, malheureusement détérioré, situe avec précision « le lieu de naissance », probablement le lieu d'élevage des oiseaux sacrés; le mot qui suit *jr* « fleuve » est-il à lire *w'j* (avec le dét. de l'eau), cf. Erichsen, *Dem. Glossar*, p. 82. Le sens pourrait être « agité » ou « troublé ».
- 64 La lacune est trop importante pour permettre une lecture.
- 65 Sans doute le nom d'un édifice, qui semble être à lire *wjhy-t(?)* la lacune ôte quelque certitude à la transcription; le mot n'est pas connu.
- 66 Cf. *supra*, n. 59; le déterminatif est clairement celui de l'oiseau; il s'agit sans doute d'une orthographe de *grmp*, « pigeon »; on rencontre dans P. Louvre 3268, 3 l'expression *t3 s-t krpp3-t*, peut-être « le pigeonnier »?
- 67 Le nom semble être à lire *s3-mdl*, qui n'est pas connu.
- 68 La fin du nom est en lacune; peut-être *Pn-hrw*?
- 69 Peut-être *Pn-hw*; ce nom n'est pas attesté.
- 70 Cf. P. Ryland XII, H, l. 16 (Griffith, *Ryl. Pap.*, pl. 60) et p. 447 : *πατης*.
- 71 Le même nom est écrit clairement à la l. 3 (M); cf. P. Berlin 3080, B, l. 1 et 3114, 3; P. Cologne 1, l. 4 et 5, 7, 8 (Lüddeckens, *Pap. Colon.* II, p. 18, n. 20 et index, p. 61).
- 72 Peut-être à lire *s'k n hr*; il pourrait s'agir du mot *hr(·t)*, « nourriture »; l'expression désignerait la personne préposée à l'approvisionnement en rations alimentaires (*k·w*); elle n'est pas attestée jusqu'à présent.
- 73 La lacune, assez courte, ne contenait probablement que le nom du père du personnage cité, nom dont on aperçoit seulement les deux dernières lettres *l3* ou *lh*.
- 74 Nom de profession, très court; la deuxième partie est en lacune; on aperçoit des traces du groupe de signes ou du signe qui suivait *s n* « fabricant » ou « marchand de . . . »; s'agit-il du déterminatif de la viande; on pourrait alors penser à une graphie abrégée de *s n iw'f* « boucher »? difficilement *s n h'd*, comme *infra*, l. 7 (n. 80).
- 75 L'expression est inhabituelle; elle signifie sans doute « tous ceux de la famille de Keloudj ».

- 76 L'orthographe semble exclure une interprétation: « l'habitant du district d'Edfou »; *tš* est déterminé par le bras armé surmonté d'une croix; il ne s'agirait donc pas du terme géographique « district », mais de *tš* « paiement partiel, redevance »; le sens de *tbj* (dont le déterminatif semble être , est difficile à établir; cf. *tbj* « équiper », *Dem. Glossar*, p. 618. Il s'agit vraisemblablement d'un service dépendant du temple. Faut-il voir dans le déterminatif  ? il s'agirait alors du mot « briques », et l'expression pourrait désigner l'homme chargé de la répartition (*tš*) des (corvées d'apport de) briques?
- 77 Le mot semble devoir être lu *hwtj*, déterminé par la maison; il n'est pas connu.
- 78 Peut-être *Pn-trt*, « celui du milan »?
- 79 Long passage presque entièrement en lacune; on distingue vers le milieu les mots *p³j:f sn*, « son frère ».
- 80 *s n hq(?)* pourrait désigner un « marchand d'objets en argent »(?); il s'agit ici d'une profession féminine!
- 81 Peut-être *Grt-n-Nw·t* « l'anneau de la déesse Nout »?
- 82 C'est en fait le grand-père maternel de Taoua, comme il est correctement indiqué à la l. 10 (B).
- 83 Restitution faite d'après la l. 1 (I), où la formule est analogue.
- 84 « La butte » ou « La cime de Ankhtaoui », quartier de Memphis; de Meulenaere, *CdE* 35/69-70, p. 106 n. 1.
- 85 Cf. le même nom à la l. 9 (Q), où l'on voit *Nhm-[. . .]*?
- 86 Pour la localisation du « Quartier des Grecs », cf. Yoyotte, *supra*, p. 4.
- 87 L'expression, qui situait le lieu d'habitation d'une partie des habitants du « quartier des grecs » est endommagée par une lacune.
- 88 *šn*, « interroger », est presque sûr; *ntr* l'est moins; *mj nm* est une hypothèse probable quand on regarde l'original. Les deux dernières expressions semblent faire allusion à des procédés oraculaires assez mal connus; *rmt šn ntr* est attesté; cf. P. BM 10622, 12 (*JEA* 26, 78) n. 9; la première interprétation, « devin », semble la plus satisfaisante; cf. l'emploi fréquent de *šn* « interrogation » dans P. Mag. II, 23 (Griffith, *Dem. Mag. Pap.*, p. 33) et III, 1 sq. (*ibid.*).

- 89 L'expression semble être à lire t^3mw , suivi du pluriel; « ceux qui prennent l'eau »; elle n'est pas attestée.
- 90 Probablement $Hr-nd-it.f$; cf. *supra*, n. 43.
- 91 La formule employée à la l. 8 (H) a été visiblement abrégée ici; il faut sans doute restituer seulement : $t^3 [hwt ntj iw.w] dd n.s$ « la maison qu'on nomme . . . ».
- 92 Probablement : $P^3\text{-}šr-n-t^3-ih-t$, qui convient aux traces encore visibles; la fin du nom est en lacune dans le passage correspondant, l. 8.
- 93 Cf. le passage parallèle, l. 8 (F); ici encore, la lacune assez courte oblige à restituer une formule abrégée : $[hn^e ntj nb]ntj iw iw.s . . .$ « et tout ce qui appartient à . . . »; cf. *supra*, n. 91.
- 94 Il faut supposer une erreur du scribe, qui a omis $p^3 it$ « le père »; sinon, la formule n'a pas de sens.
- 95 On peut hasarder : $p^3 \text{ } ^3w p^3 šp(?) p^3 tš Mnnfr$; mais le sens reste incertain : « les (personnes) de l'étendue(?) du gain(?) du district de Memphis ».
- 96 $hj.t$, avec le déterminatif de la maison, n'est pas attesté; peut-il s'agir d'une orthographe de hj^3w (*Dem. Glossar*, p. 268 : « Bäckerei », o. ä)?
- 97 L'ampleur des lacunes rend toute restitution hasardeuse au début de la l. 11.
- 98 L'« enterrement de jeune serviteur » ou de « jeune enfant » est peut-être une catégorie moins luxueuse d'enterrement.
- 99 Il faut sans doute restituer : $bn iw rh r[mt t^3j krs n rn].i$: « personne n'a le droit de s'approprier un enterrement en mon nom ».
- 100 L'exception vise les « maisons » (peut-être au sens de « maisonnées », « personnes ») auxquelles reviennent une part des pensions alimentaires susmentionnées; il est plausible de penser qu'il s'agit des parents du contractant, qui possèdent des droits en indivision avec lui; le passage est restitué d'après K, *infra*.
- 101 Restitution probable seulement; la somme pourrait être différente.
- 102 Peut-être « fils vivant » ou « en âge de faire valoir ses droits ».
- 103 « Pour qu'ils » ou « pour que l'on partage »? Le laconisme de la formule est déroutant.

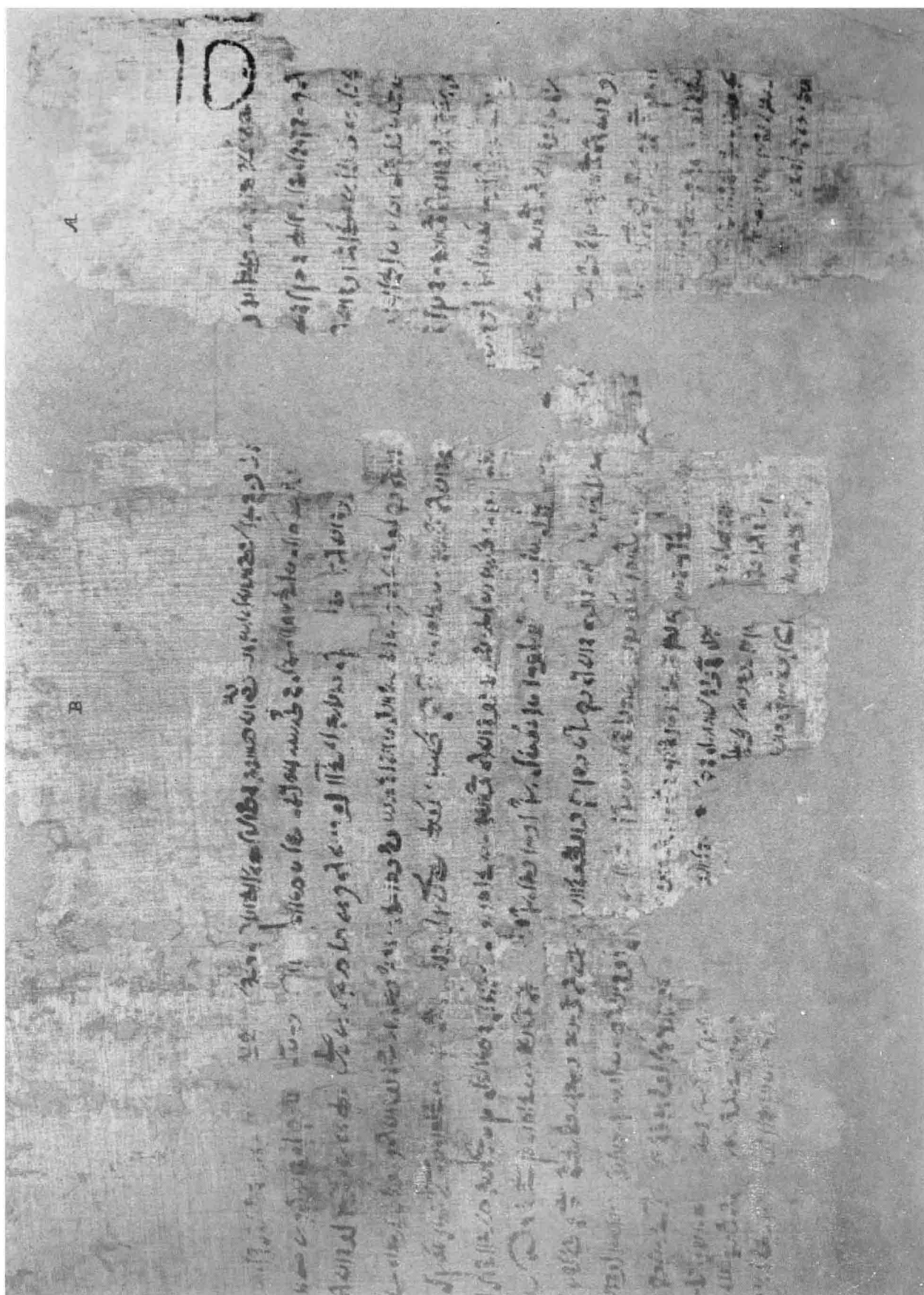
104 Il faut probablement restituer : [h³·tj hj] *mtw·t* « (ou) contre ton mari ».

105 Sans doute le nom d'un revenu provenant des biens possédés en indivision; le mot n'est pas connu.

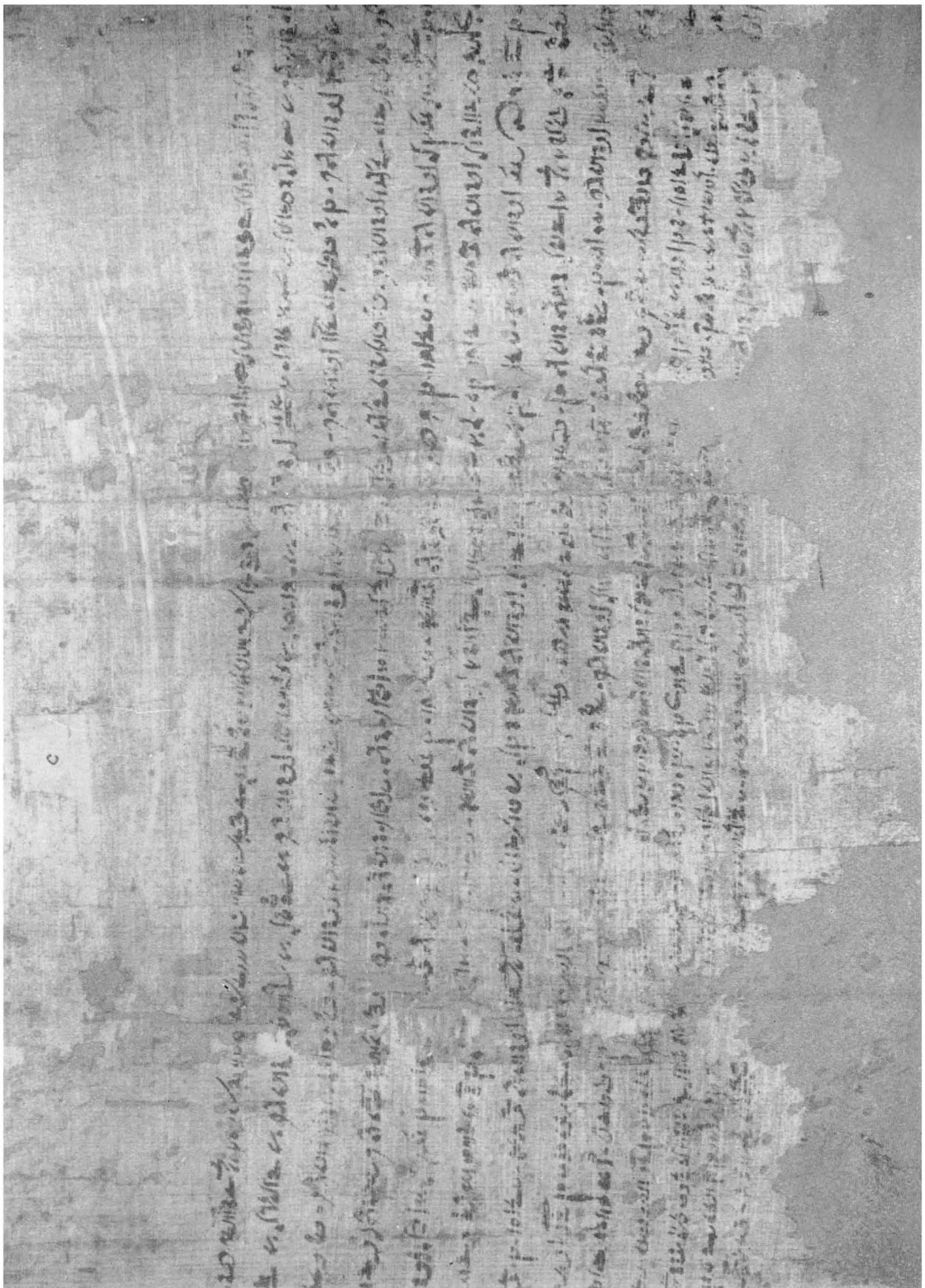
106 Pour la restitution du verbe *ij* « venir » dans la lacune, cf. la même expression *infra*, l. 13 (F).

107 Les lacunes de plus en plus longues rendent les restitutions très problématiques dans les passages qui précèdent.

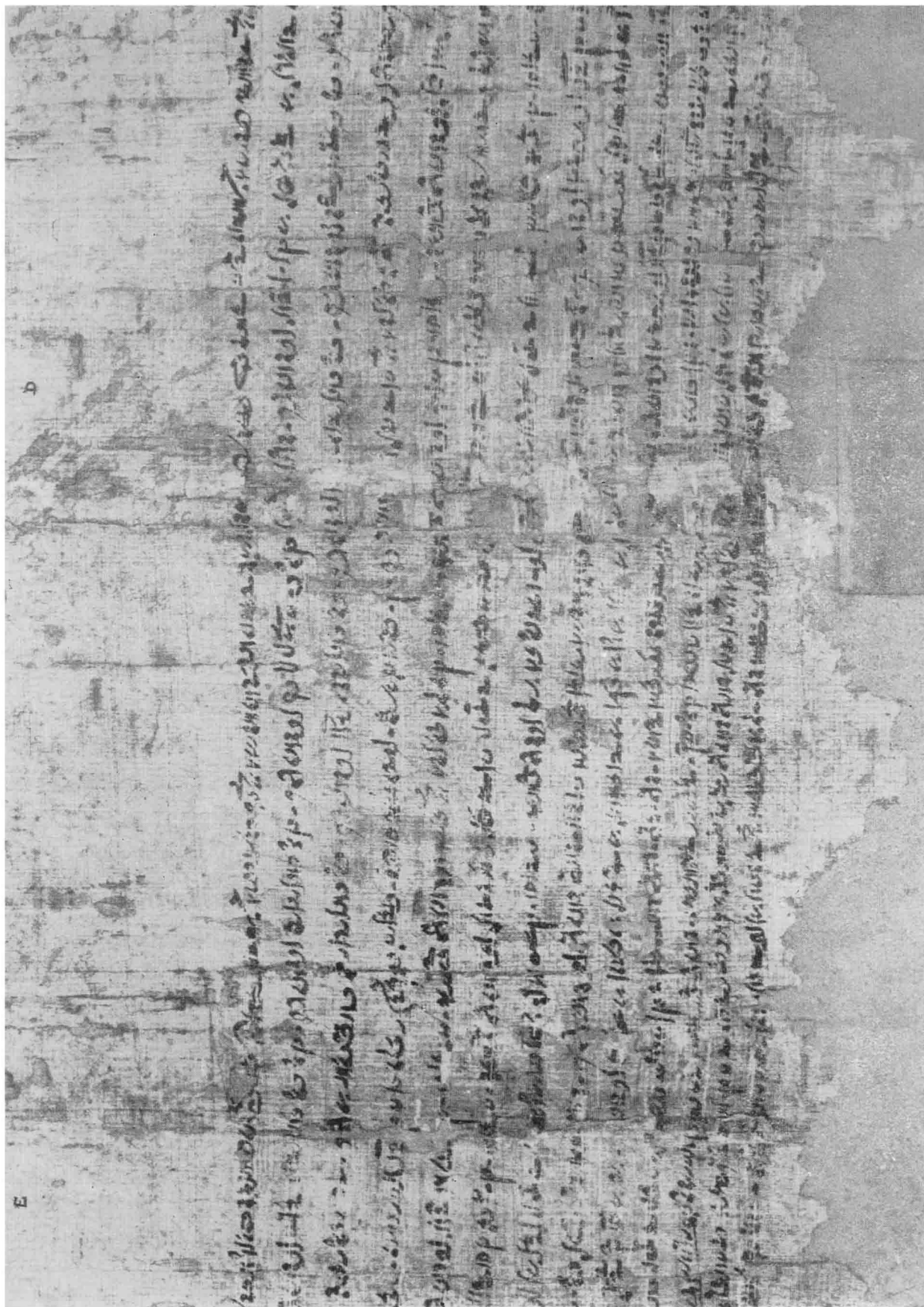
108 Détail intéressant : on a 10 jours pour produire une preuve; cette mention est à rapprocher de celle des dix jours pendant lesquels les membres des associations religieuses doivent assister un collègue dans son procès; cf. F. de Cenival, *Les Associations religieuses . . .*, p. 33, n. 16,5.



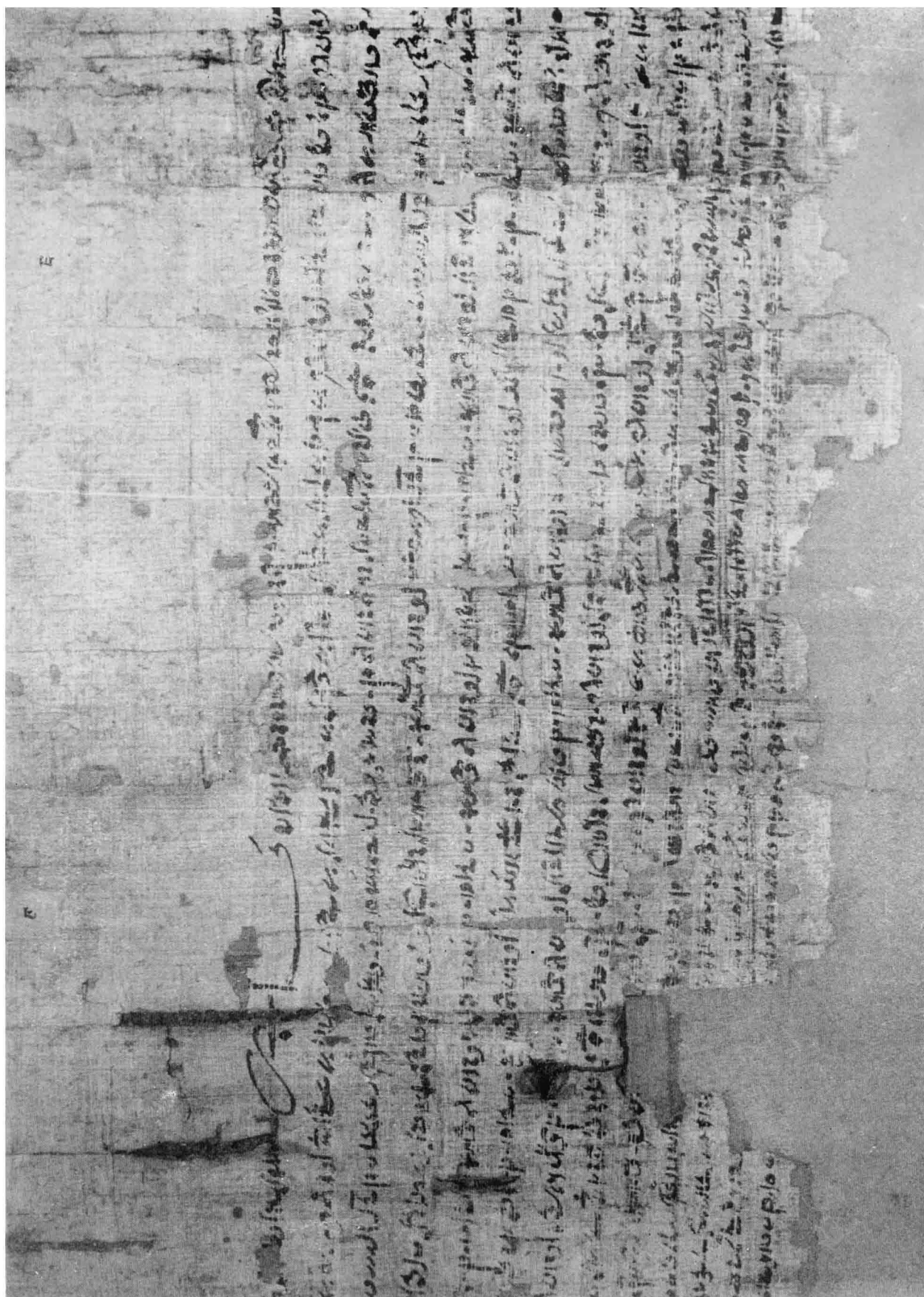
P. Louvre E 3266 (A-B).



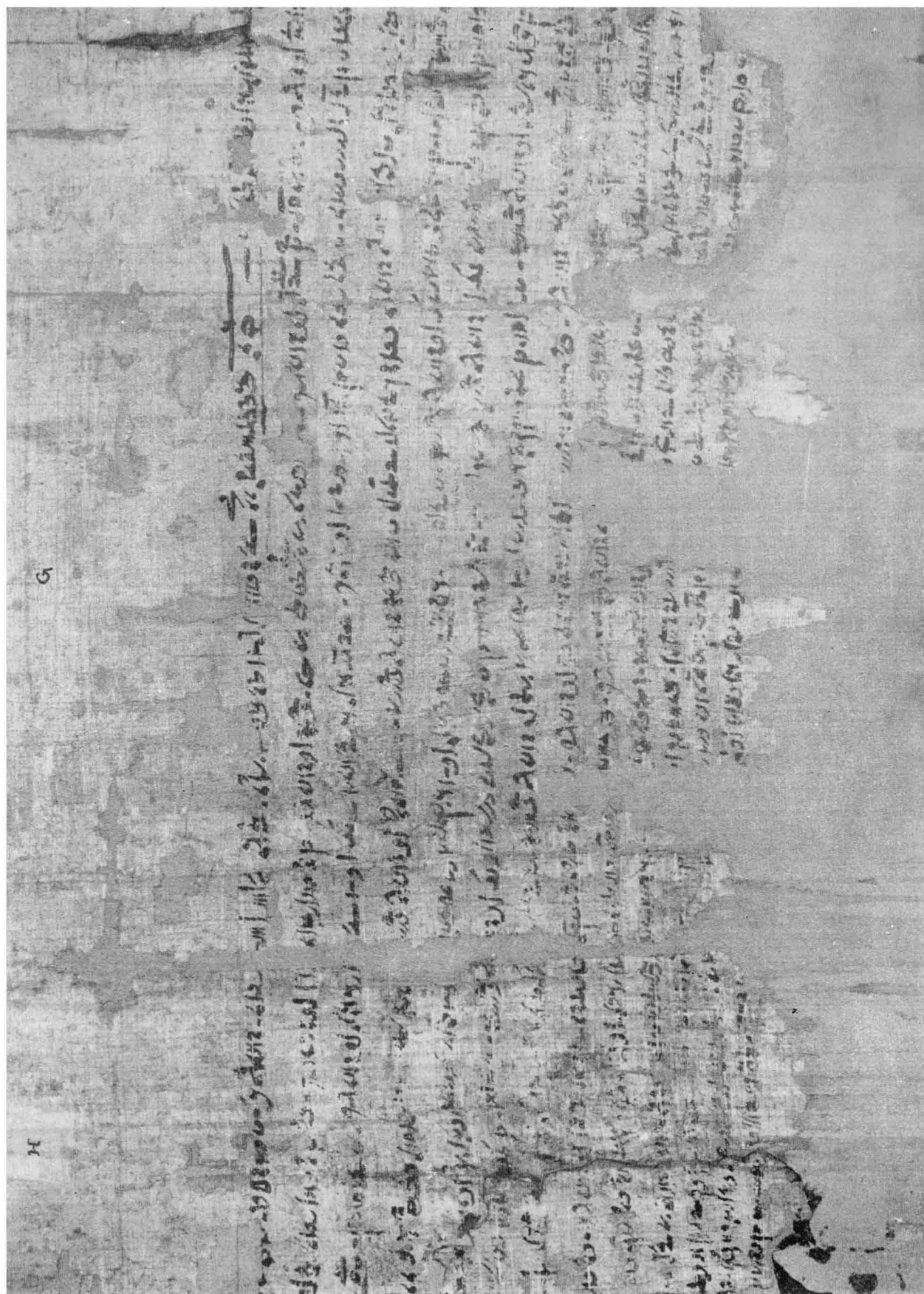
P. Louvre E 3266 (C).



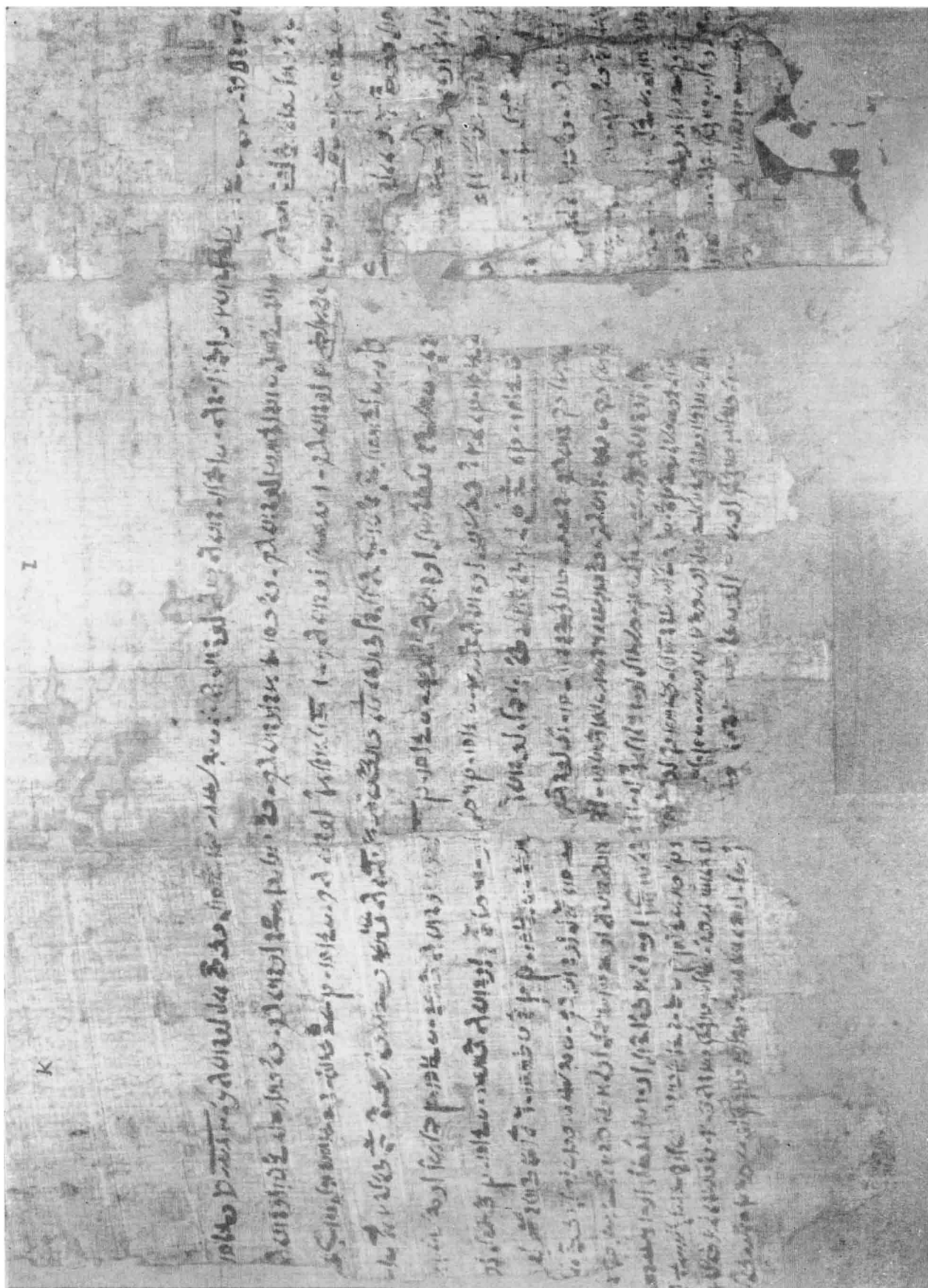
P. Louvre E 3266 (D-E).



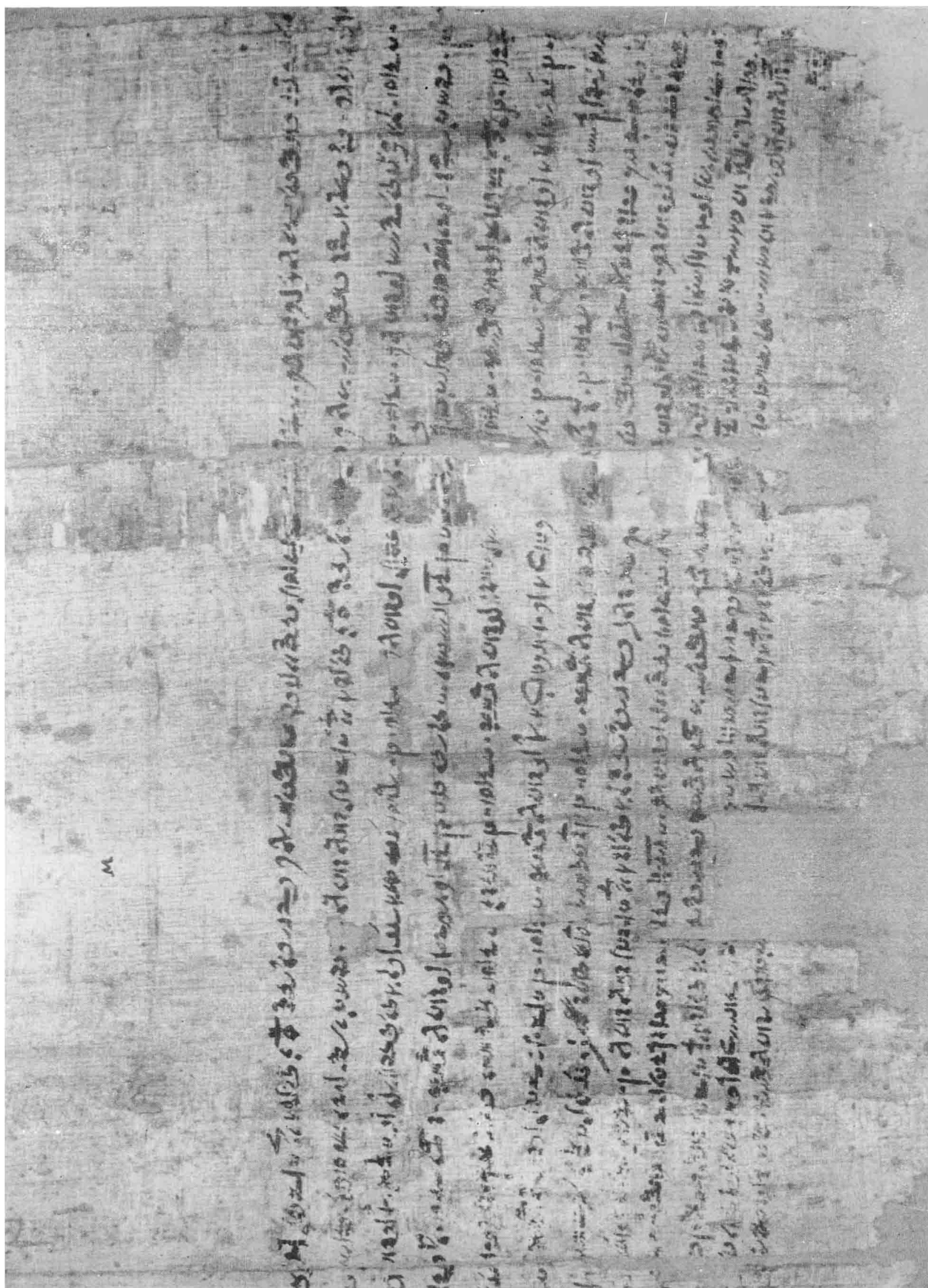
P. Louvre E 3266 (E-F).



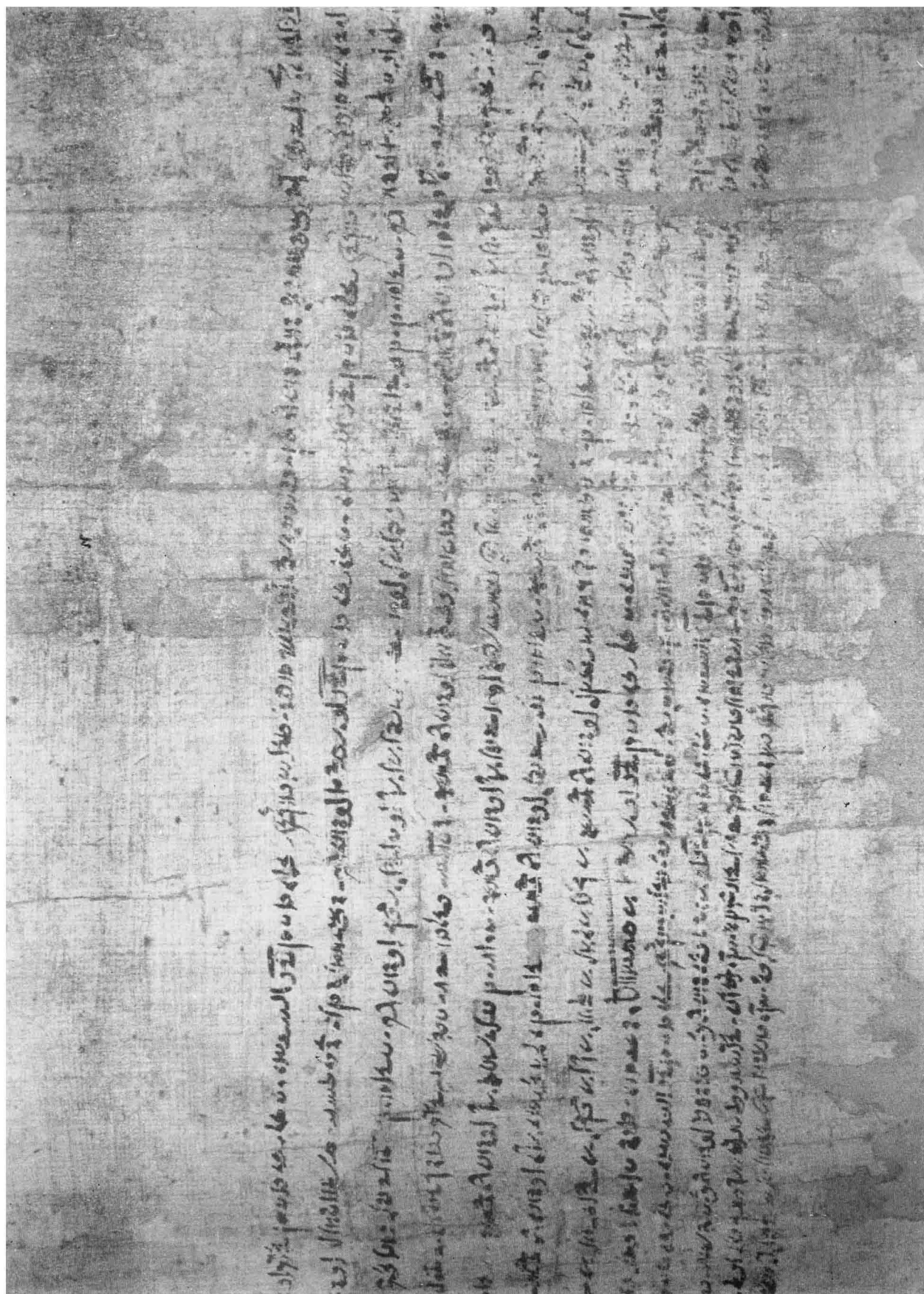
P. Louvre E 3266 (G-H).



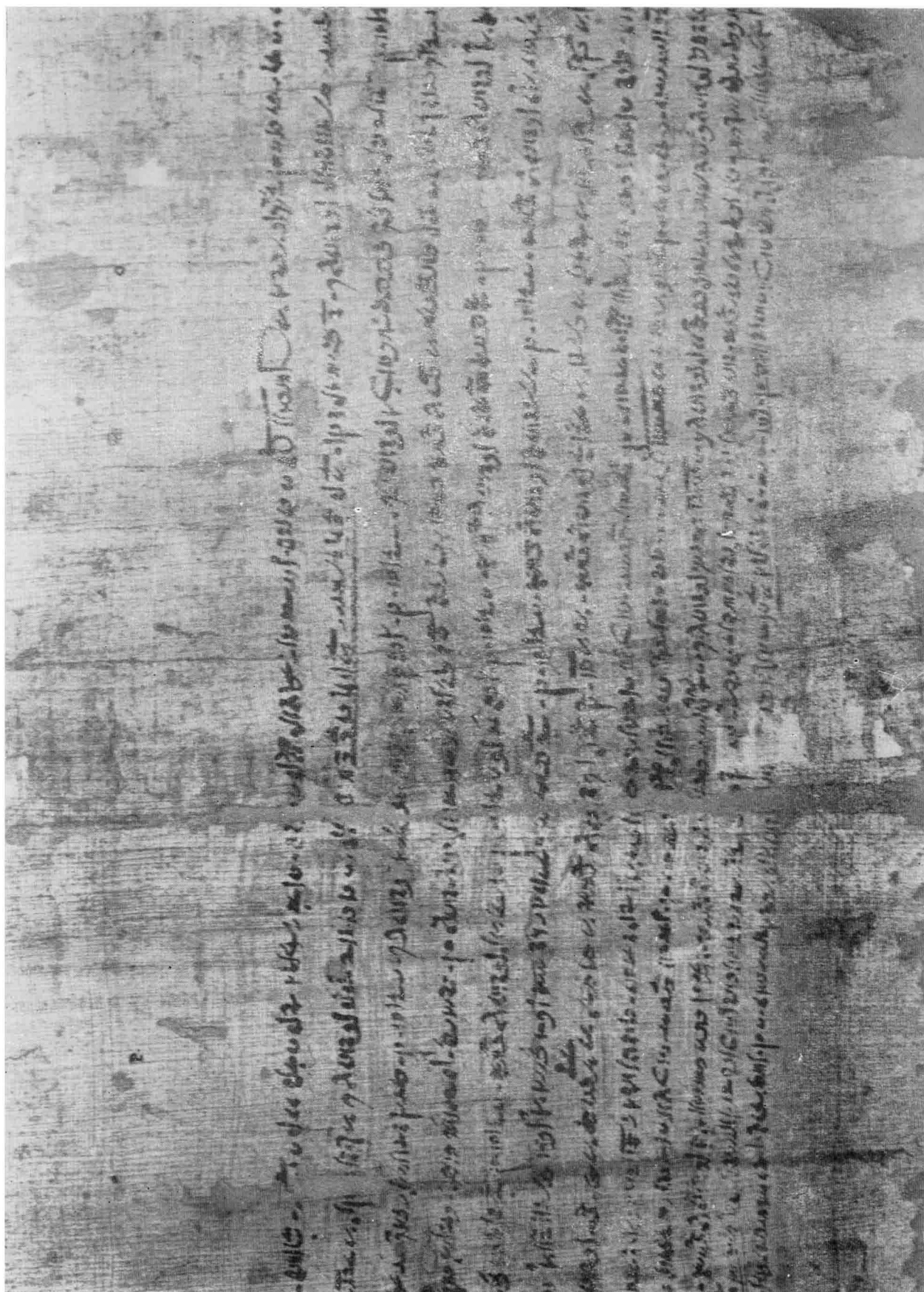
P. Louvre E 3266 (I-K).



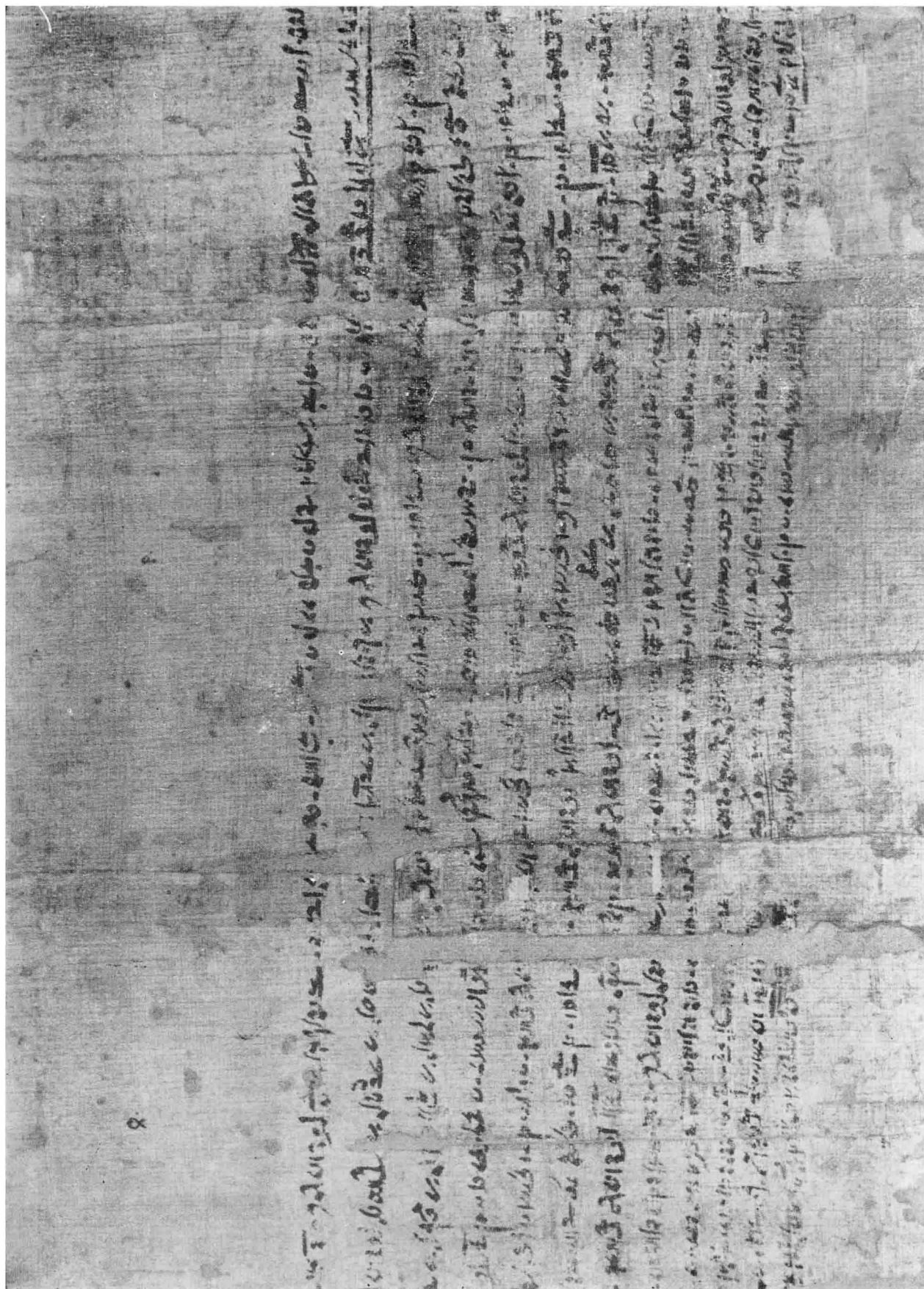
P. Louvre E 3266 (L-M).



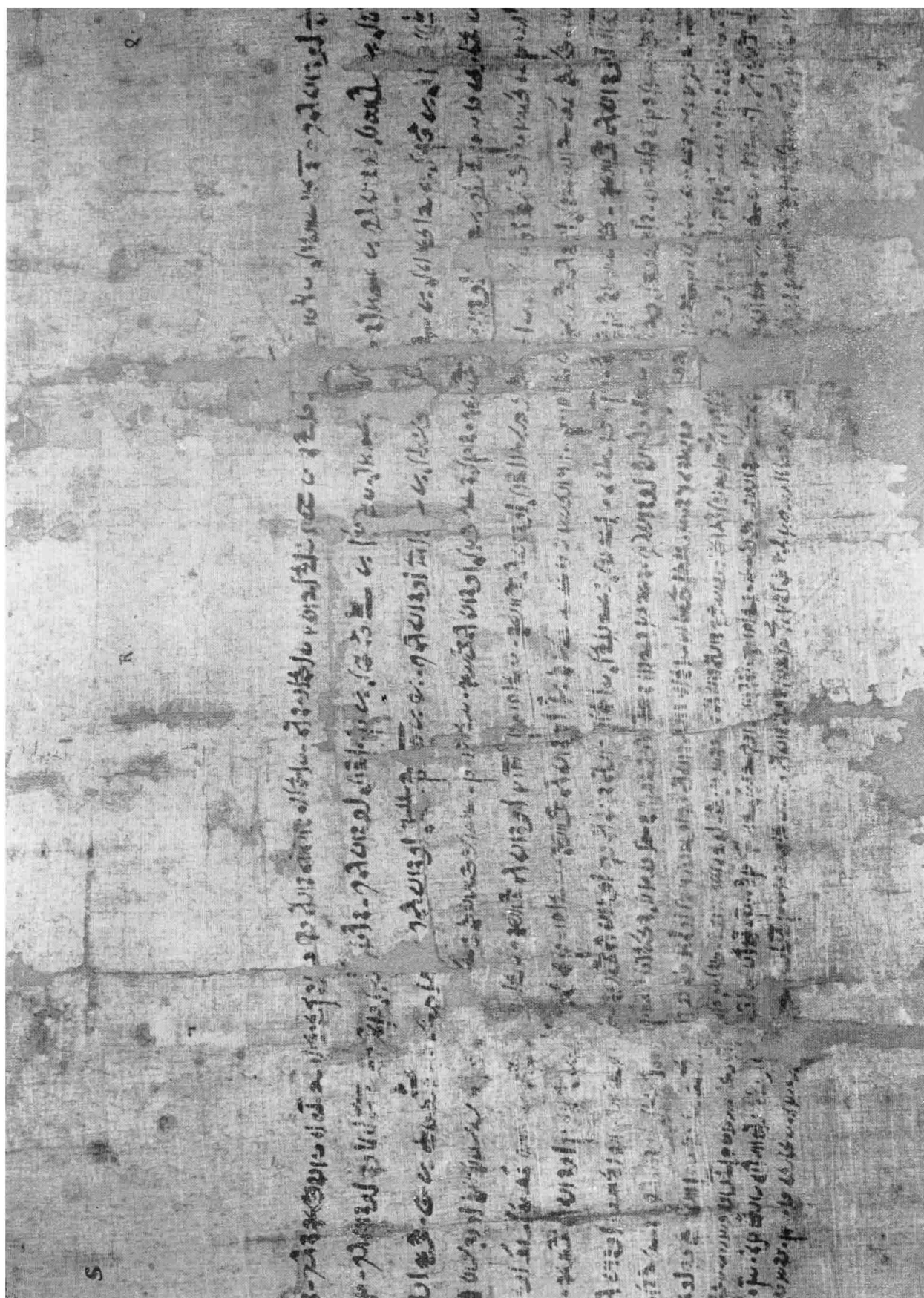
P. Louvre E 3266 (N).



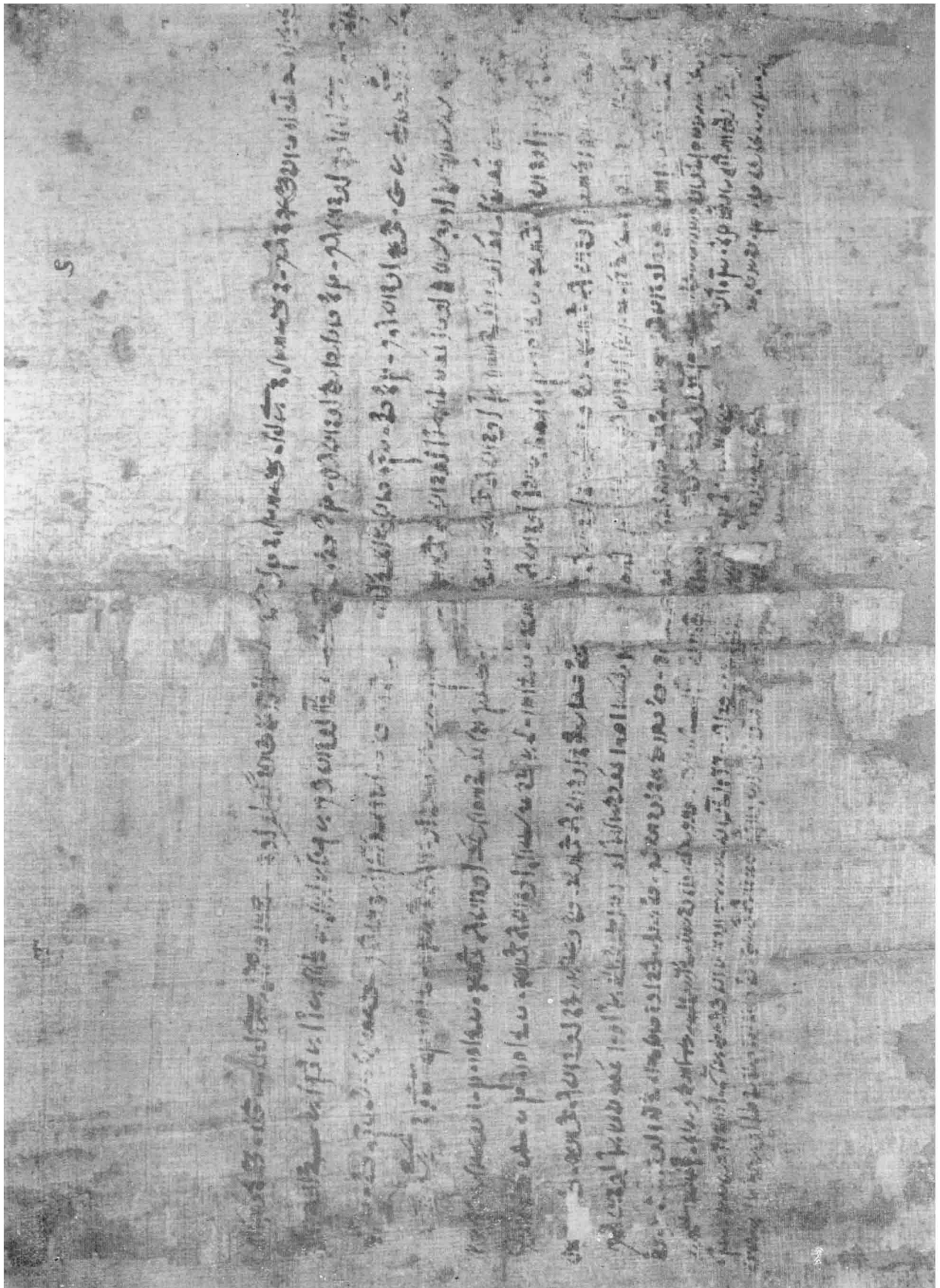
P. Louvre E 3266 (O-P).



P. Louvre E 3266 (P-Q).



P. Louvre E 3266 (R-S).



P. Louvre E 3266 (S-T).